

LA DGPE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2016

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES



LA DGPE
RAPPORT D'ACTIVITÉ
2016

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES**



LA DGPE EN BREF



Toute la communauté de travail de la DGPE est désormais rassemblée sur le site de Barbet de Jouy. C'est à la fois une grande satisfaction mais également un gage d'efficacité supplémentaire dans le cadre de la coopération entre les équipes. Les équipes du secrétariat général ont effectué un travail formidable avec les entreprises de travaux et de déménagement, toujours à l'écoute.

La DGPE avec l'appui des équipes de FranceAgri-Mer et des services déconcentrés a fait face aux crises conjoncturelles et aux situations exceptionnelles rencontrées en 2016, tout en continuant à préparer l'avenir aux côtés des acteurs professionnels des filières agricoles, agroalimentaires et forestières et du secteur du cheval. La crise laitière a nécessité la mise en œuvre de mesures transitoires et volontaires de régulation de la production. L'influenza aviaire H5N1 a nécessité des mesures de dépeuplement qui ont fait l'objet de mesures de soutien à la filière avicole. L'interprofession du secteur sucrier s'est rénovée pour que la filière demeure la première en Europe et profite pleinement de la fin du régime des quotas dès 2017. Les crises climatiques ont nécessité une grande réactivité dans la mise en œuvre des dispositifs du plan de soutien à l'élevage puis du pacte de consolidation et de refinancement de l'agriculture, et du dispositif des calamités agricoles. Cette succession de crises a conduit à engager une réflexion sur l'exposition des filières aux risques climatiques, sanitaires, environnementaux et économiques.

Le paiement des aides surfaces de la campagne PAC 2015 a été mené à bien, tout en engageant avec les équipes de l'Agence de services et de paiement (ASP) et les services d'économie agricole, l'instruction et le paiement des aides du deuxième pilier. La campagne PAC 2016 a été lancée dans les temps avec le travail essentiel de nos partenaires. Une avance de trésorerie (ATR)

a été mise en place en attendant le versement des aides.

Dans le secteur forestier et de la bioéconomie, l'année 2016 aura été celle de la construction de fondations solides au service de la mobilisation du bois et du développement de l'économie de la biomasse. Le Programme national de la forêt et du bois (PNFB) a été adopté et sa déclinaison au niveau régional a été engagée. La stratégie française de la bioéconomie est quasi finalisée. L'interprofession France Forêt Bois a vu la création d'une section spécialisée « Pin maritime ». Des travaux ont également été lancés pour élaborer une véritable stratégie pour la filière équine et une nouvelle gouvernance pour l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE).

La DGPE a piloté, au sein du ministère, le travail d'une contribution remarquable au Conseil informel des ministres de l'agriculture à Amsterdam sur l'avenir de la PAC le 31 mai 2016. À la suite des résultats du référendum sur le Brexit, sous l'impulsion du ministre Stéphane Le Foll, les ministres européens se sont engagés à Chambord pour une politique agricole commune ambitieuse et forte le 2 septembre 2016. La ministérielle agricole de l'OCDE à Paris, les 7 et 8 avril 2016, sous la coprésidence de Stéphane Le Foll et de son homologue américain Tom Vilsack, a été un succès. Elle a permis d'échanger sur les enjeux agricoles et définir les priorités d'action en matière de politiques publiques. Ces résultats

constituent de beaux exemples de la stratégie d'influence de la France.

La DGPE a organisé un séminaire sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) les 8 et 9 septembre 2016. Tables rondes et ateliers ont favorisé le partage d'expériences entre les États membres de l'Union européenne, sur la conception de ces mesures favorables à l'environnement. La constitution d'un réseau d'experts européen permettra de pérenniser et d'enrichir ces échanges.

La COP 22 qui s'est tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016 a constitué une véritable réussite. Elle a été l'occasion de confirmer l'intérêt mondial pour l'initiative « 4 pour 1000 », initiative phare de l'agenda de l'action pour le secteur agricole, lancée par la France lors de la COP 21. La gouvernance de l'initiative « 4 pour 1000 » a été officiellement établie. Deux conventions de partenariat entre le ministère, Business France et Sopexa ont été signées le 3 mars 2016. Ces conventions matérialisent notre appui à la nouvelle organisation des soutiens publics à la promotion internationale. Une « journée Export » a été mise en place le 13 octobre 2016 avec les entreprises et les conseillers pour les affaires agricoles. Dans le même temps, la préparation de la stratégie du ministère pour le développement des exportations a été engagée en concertation avec les entreprises et les partenaires institutionnels.

Le travail de l'ensemble des services de l'État, a permis de retrouver la confiance de la Commission sur les progrès réalisés par la France pour l'amélioration de la qualité des eaux à travers le nouveau plan d'action « nitrates ». En septembre 2016, un travail a également été engagé avec les professionnels agricoles pour préparer le nouveau zonage des zones défavorisées simples qui s'appliquera à partir de 2018. La mise en œuvre du projet agro-écologique s'est poursuivie avec près de 350 GIEE reconnus à la fin de l'année 2016, la révision à mi-parcours du CASDAR, 3 000 fermes DEPHY réengagées au titre du plan Écophyto et le lancement de la stratégie nationale pour les sols.

Un plan d'action sur l'innovation et des travaux sur la combinaison des performances économiques et environnementales ont été lancés. Le plan d'action de la DGPE en faveur de l'innovation s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de recherche et d'innovation. Il tient compte du cadre européen et des réalités des territoires.

La DGPE a lancé sa première enquête de satisfaction auprès de ses partenaires pour recueillir leur perception par rapport aux missions de la direction, leur avis sur les relations et modalités de travail, en vue d'identifier des pistes d'optimisation à mettre en œuvre. Une séance de restitution aux partenaires réunissant plus de 70 participants a été organisée le 29 septembre 2016.

L'ensemble de ces défis nous a conduits également à nous interroger sur nos valeurs et nos engagements, c'est-à-dire ce qui nous guide au quotidien dans nos relations au sein de la DGPE ainsi que nos relations avec nos partenaires et dans notre manière de les servir.

Je suis fière du travail accompli, fière des valeurs et des engagements et fière d'être l'animatrice d'une communauté de travail qui a choisi de porter haut les couleurs du service public, de notre ministère et qui fait de l'Audace, la Coopération, l'Intégrité, l'Engagement et l'Écoute (ACIEE), la marque de fabrique de la DGPE. ●

Catherine Geslain-Lanéelle

Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises

SOMMAIRE

LA DGPE EN BREF	2
LES MISSIONS DE LA DGPE	5
LES DATES CLÉS 2016	6
LES CHIFFRES CLÉS 2016	8
CHAPITRE I : DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ET DE L'EMPLOI	11
CHAPITRE II : COMPÉTITIVITÉ ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	19
CHAPITRE III : EUROPE ET INTERNATIONAL	28
CHAPITRE IV : GOUVERNANCE ET GESTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)	33
CHAPITRE V : OUTRE-MER	41
CHAPITRE VI : ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES	45
L'ORGANIGRAMME DE LA DGPE	48

LES MISSIONS DE LA DGPE

La direction a pour missions principales d'accompagner les acteurs économiques pour soutenir la relance économique et la transition écologique des filières françaises.

À l'horizon 2020, la DGPE a l'ambition que les entreprises des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois, cheval et bioéconomie soient reconnues comme le moteur vert et innovant de l'économie française. Cela doit se traduire par l'augmentation de la production et des parts de marché des entreprises, la création de nouveaux produits, services et donc des emplois, enfin par le développement des exportations.

La DGPE poursuit quatre objectifs stratégiques sur la période 2015-2020 :

- stimuler l'activité économique et l'emploi,
- stimuler la compétitivité des entreprises en améliorant leurs performances économiques et environnementales,

- renforcer la qualité du service rendu aux entreprises, filières et collectivités territoriales,
- créer un environnement de travail favorisant la responsabilisation, le travail collectif, le partenariat et l'engagement.

La direction générale s'appuie sur deux délégations ministérielles (DMEA et DMOM) et quatre services (SDFE, SCPE, SEI et SGPAC) qui s'emploient à :

- améliorer l'adéquation offre-demande de la production française et à valoriser la diversité des filières,
- assurer la visibilité des services offerts aux acteurs économiques et une cohérence d'approche entre filières,
- combiner systématiquement performances économiques et environnementales,
- tirer parti de l'intégration européenne et de la mondialisation de l'économie française,
- conquérir de nouvelles parts de marché en Europe et dans le reste du monde,

- influencer les processus de décision en Europe et au niveau mondial pour promouvoir les intérêts économiques de la France,
- éliminer les risques de corrections financières et sécuriser les dépenses agricoles de la PAC,
- améliorer l'efficacité de la DGPE en pilotant les performances et en développant la culture managériale,
- favoriser l'innovation, le travail en réseau et l'expérimentation dans l'action quotidienne.

La DGPE repose sur l'activité de ses agents, mais également de celle des agents des services déconcentrés et des opérateurs de l'État, et les membres du réseau international. Ses partenaires publics (chambres d'agriculture, organismes de recherche et de développement, etc.) et privés (entreprises, interprofessions, organisations professionnelles,...), et les réseaux interministériels contribuent également à son action. ●

LES DATES CLÉS 2016

25 JANVIER

Installation du premier Comité interministériel de suivi des plantes à parfum

26 JANVIER

Annnonce de nouvelles mesures en faveur de l'élevage

27 JANVIER

Comité national de suivi des relations commerciales

11 FÉVRIER

Colloque sur la mise en œuvre de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

27 FÉV. AU 6 MARS

Salon international de l'agriculture (SIA)

29 FÉVRIER

Lancement du plan d'actions « agriculture innovation 2025 »

3 MARS

Remise des Trophées de l'agro-écologie

7 MARS

Signature du Contrat d'objectifs et de performance de l'ONF

8 MARS

Conseil supérieur de la forêt et du bois, adoption du Programme national de la forêt et du bois

15 MARS

Colloque « innovation et créativité dans la filière alimentaire »

23 ET 24 MARS

Dialogue stratégique France FAO

7 ET 8 AVRIL

Ministérielle agricole de l'OCDE à Paris

11 AVRIL

Publication du rapport annuel de l'Observatoire de la formation des prix et des marges

12 AVRIL

Comité national d'orientation et de suivi du projet agro-écologique

21 AVRIL

Revue de la solution industrielle « alimentation intelligente »

23 ET 24 AVRIL

G7 agricole à Niigata (Japon)

28 AVRIL

Première réunion des partenaires de l'initiative « 4 pour 1000 » à Meknès

4 MAI

Réunion du Comité mixte France-Italie-Espagne sur les fruits et légumes

9 MAI

Remise du rapport du Plan recherche-innovation 2025 filière forêt-bois

23 AU 25 MAI

3^e congrès européen de l'agroforesterie à Montpellier

30 MAI

Conseil informel des ministres de l'agriculture, lancement de la réflexion sur la PAC post 2020

3 JUIN

G20 agricole à Xian (Chine)

7 JUIN

Lancement de l'AMI Adivbois « Immeubles à vivre en bois »

7 AU 9 JUIN

Réunion annuelle des membres du MOAN (Mediterranean organic agriculture network)

21 JUIN

- Signature de la charte de l'association des agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF)
- Installation de l'Observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers (OENAF)

22 JUIN

Première réunion du Comité de suivi du plan protéines

23 JUIN

Nuit de l'agro-écologie

29 ET 30 JUIN

Séminaire du Réseau rural national à Versailles

18 JUILLET

Annnonce de mesures d'aides en faveur des éleveurs européens

19 JUILLET

Entrée en vigueur du Règlement zootechnique européen (RZUE)

21 AOÛT

Parution du décret relatif à l'indication de l'origine du lait et des viandes

29 AOÛT

Réunion des agents du réseau à l'international (Résinter)

2 SEPTEMBRE

Séminaire des ministres européens de l'agriculture à Chambord

8 ET 9 SEPTEMBRE

Séminaire du réseau européen MAEC à Paris

17 AU 21 SEPTEMBRE

Réunion du Comité de la sécurité alimentaire à Rome

27 SEPTEMBRE

Restitution des résultats de l'enquête auprès des partenaires de la DGPE

29 SEPTEMBRE

CSO gestion des risques

13 OCTOBRE

Deuxième édition de la Journée export

16 AU 20 OCTOBRE

Salon international de l'alimentation (SIAL)

26 OCTOBRE

Réunion Climate friendly landscapes avec le Prince Charles à Londres

4 NOVEMBRE

Annnonce du Pacte de consolidation et de refinement de l'agriculture

7 NOVEMBRE

- Conférence des financeurs pour le secteur forêt bois, annonce d'un appel à projets « investissement innovant en forêt »
- Comité de suivi du programme Ambition Bio

7 AU 18 NOVEMBRE

COP 22 à Marrakech

16 NOVEMBRE

Signature d'un engagement commun pour le développement de la filière française des protéines

17 NOVEMBRE

- Réunion du Forum et du Consortium de l'initiative « 4 pour 1000 » à Marrakech
- Comité national à l'installation-transmission

18 NOVEMBRE

- Journée « Gis Pin Maritime du Futur, 20 ans de progrès et d'innovation »
- Signature de l'accord-cadre national MAAF-Vivea-Pôle-emploi visant à accompagner les exploitants agricoles dans leur reconversion professionnelle

23 NOVEMBRE

Publication de l'avis du CESE sur l'agro-écologie

24 ET 25 NOVEMBRE

Conférence agro-écologie de la FAO en Europe à Budapest

30 NOVEMBRE

Colloque « Indicateurs de gestion durable des forêts métropolitaines : retour sur 20 ans d'expérience »

2 AU 19 DÉCEMBRE

COP 13 à Cancun au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB)

7 DÉCEMBRE

Lancement du travail pour une stratégie nationale pour les sols au CNTE

8 DÉCEMBRE

Décision de classement du contentieux Nitrates

9 DÉCEMBRE

Séminaire « négociations commerciales internationales »

13 ET 14 DÉCEMBRE

Séminaire national DEPHY

13 DÉCEMBRE

Publication de l'appel à projets « Innovation et investissement pour l'amont forestier »

15 DÉCEMBRE

- Comité national d'orientation et de suivi du projet agro-écologique
- Événement « Faites de l'agro-écologie »

20 DÉCEMBRE

Comité national de suivi des relations commerciales

28 DÉCEMBRE

Adoption de la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne

LES CHIFFRES CLÉS 2016

LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES HORS ARTISANAT COMMERCIAL REPRÉSENTENT

 **382 284** SALARIÉS

 **17 647** ENTREPRISES

171,5 MILLIARDS DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2014 DONT

36,2 MILLIARDS À L'EXPORTATION

 **8,1** AVEC MILLIARDS D'EUROS EN 2014 L'AGROALIMENTAIRE REPRÉSENTE LE 3^E EXCÉDENT COMMERCIAL DE LA FRANCE

170 MILLIONS D'EUROS DE CRÉDITS ÉTAT INVESTIS DANS LA CRÉATION, LA MODERNISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DES SECTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

375 000 DOSSIERS PAC **8,1** MILLIARDS D'EUROS D'AIDES PAC

 PLUS DE **47 000** ÉLEVEURS ONT BÉNÉFICIÉ DE PRÈS DE **210 MILLIONS D'EUROS** D'AIDES DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE

 LA FILIÈRE FORÊT-BOIS GÉNÈRE EN FRANCE ENVIRON

440 000 EMPLOIS UN CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL DE **60 MILLIARDS D'EUROS**

LA FRANCE COMPTE **334** GIEE RECONNUS AU 31 DÉCEMBRE 2016



 **11** CONSEILS DES MINISTRES EUROPÉENS DE L'AGRICULTURE

 **203** SOUTIENS À LA DÉCLARATION DE L'INITIATIVE "4 POUR 1000"

12 PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ACTIFS À TITRE PRINCIPAL DANS LES SECTEURS DE DU  COMPÉTENCE MINISTÈRE

18 NOUVELLES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS & **2** NOUVELLES ASSOCIATIONS D'ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS RECONNUES DANS LES SECTEURS DE L'ÉLEVAGE-VIANDE, DU LAIT, DES FRUITS ET LÉGUMES ET DE LA FORÊT

455 AOP/AOC PLUS DE **200** IGP VITICOLES DONT **75** ENVIRON **430** LABELS ROUGES 

C.A. DE LA **FILIÈRE** EN  **BIOLOGIQUE** DE PLUS DE EN 2016 ESTIMÉS À **21%**  **7** MILLIARDS D'EUROS

503 EXPLOITATIONS CERTIFIÉES EN HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE (HVE)

CHAPITRE I DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ET DE L'EMPLOI

**HERVÉ DURAND, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT,
CHEF DU SERVICE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ET DE L'EMPLOI (SDFE)**



Face aux crises conjoncturelles et aux situations exceptionnelles rencontrées en 2016, les équipes du service du développement des filières et de l'emploi ont été fortement mobilisées.

La poursuite de la crise laitière a nécessité la mise en œuvre de mesures transitoires et volontaires de régulation de la production. Les équipes ont notamment élaboré avec les partenaires un dispositif incitatif de régulation temporaire de la production de lait. L'épisode d'influenza aviaire qui a sévi dans le Sud-Ouest de la France a nécessité des mesures de dépeuplement qui ont fait l'objet de mesures de soutien à la filière avicole. Les équipes ont élaboré avec les partenaires plusieurs dispositifs de prise en charge des pertes économiques.

Ces mesures nationales et communautaires ont été mises en œuvre avec l'appui de l'ensemble des partenaires : les professionnels de l'amont

et de l'aval, les services déconcentrés et FranceAgriMer.

En parallèle, les équipes ont poursuivi les mesures structurelles pour les filières dont les quelques exemples ci-dessous illustrent la diversité des leviers mobilisés :

- Mise en œuvre du plan protéines 2014-2020 avec l'organisation du premier comité de suivi en juin 2016 avec l'ensemble des maillons des secteurs concernés afin de dresser un état des lieux ;
- Création en février 2016 d'un Comité interministériel de suivi de la réglementation appliquée aux plantes à parfum, lieu de partage d'informations entre les professionnels et les administrations ;
- Mise en place en mai 2016 d'un cadre réglementaire permettant un classement plus rapide des variétés de vignes présentant un intérêt agronomique, technologique ou environnemental ;
- Lancement en décembre 2016 de l'appel à projets national pour l'investissement innovant en forêt, de la plantation en forêt jusqu'à la commercialisation du bois ;

- Pilotage de l'évaluation environnementale stratégique du Programme national de la forêt et du bois (PNFB) après sa présentation en Conseil supérieur de la forêt et du bois (CSFB) en mars 2016 ;
- Contribution à l'élaboration du Contrat d'objectifs et de performance (COP) du Centre national de la propriété forestière (CNPF), voté par le conseil d'administration du Centre en novembre 2016 ;
- Mobilisation du Comité « Filière équine » de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) autour des acteurs de la filière pour avancer des propositions pour relancer le secteur ;
- Finalisation à la fin de l'année 2016 des travaux d'élaboration de la stratégie bioéconomie avec l'ensemble des parties prenantes et l'élaboration de la stratégie bioéconomie pour la France.

Ces exemples de réalisation témoignent de l'engagement et de la réactivité des équipes du service du développement des filières et de l'emploi, de leur capacité d'expertise et de leur savoir faire.

TP sur la préservation des sols avec Thierry Desvaux (agriculteur) et une classe de BTSA ACSE du lycée agricole d'Auxerre (profil de sol sans labour, comptage de vers de terre, présentation de matériel...). Exploitation agricole « SEP de Bord » labellisée GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental).

FILIÈRES

MISE EN ŒUVRE DU PLAN PROTÉINES 2014-2020

Lancé en 2014 dans le cadre de la déclinaison du projet agro-écologique pour la France, le plan protéines végétales 2014-2020, prioritairement orienté vers l'élevage, a pour ambition de réduire la dépendance protéique de la France (le taux de non couverture des besoins est estimé à 40 %) en relançant la production de légumineuses à graines et fourragères et en les intégrant comme l'une des composantes clés de la durabilité des systèmes de production agricoles.

Le premier comité de suivi du plan protéines, organisé par la DGPE le 22 juin 2016, a réuni l'ensemble des maillons des secteurs concernés afin de dresser un bilan d'avancement au bout d'un an. Les leviers incitatifs et réglementaires mis en place dans le cadre de la nouvelle PAC, à la fois sur le premier pilier (aides couplées, paiement « vert ») et de façon transversale sur le second pilier ont eu des répercussions positives sur ces productions marquées par un rebond spectaculaire des surfaces de soja, le doublement des surfaces de protéagineux et une stabilisation des surfaces de productions de légumineuses fourragères. Cette augmentation des surfaces de production s'explique notamment par des débouchés en croissance et complémentaires aussi bien en alimentation animale qu'en alimentation humaine. Les initiatives interprofessionnelles portées par Terres Univia se multiplient également afin d'enclencher des dynamiques de filière.

La priorité de travail pour 2017 sera de consolider et partager l'ensemble des actions de recherche-expérimentation menées en faveur de ces cultures, en lien avec les organismes de recherche et les instituts techniques. ●



Signature du Plan protéines 2014-2020 à l'occasion du Salon international de l'alimentation (SIAL) 2016

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE SUIVI DE LA RÉGLEMENTATION APPLIQUÉE AUX PLANTES À PARFUM

Les producteurs d'huiles essentielles font face à la nécessité d'adapter leurs pratiques à de nombreuses réglementations transversales, qui n'ont souvent pas été conçues spécifiquement pour leurs produits, comme la réglementation européenne sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (« REACH »).

Afin de les accompagner au mieux, le ministère a décidé de créer un lieu de partage d'informations entre les acteurs professionnels et les administrations, dont le besoin avait également été souligné par deux missions de médiation et de conseil. Le comité interministériel de suivi de la réglementation appliquée aux plantes à parfum était né! Le bureau des fruits et légumes a alors pris en charge son organisation, en définissant son périmètre, les acteurs impliqués et les sujets à aborder. Le premier Comité, présidé par le

Cabinet du Ministre, s'est tenu le 25 février 2016 et a regroupé les ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, de l'économie et de la santé, et les acteurs professionnels concernés : producteurs, distillateurs et industriels. Il a abordé les sujets essentiels liés à la réglementation « REACH » et a dressé un bilan positif des actions d'adaptation de cette réglementation européenne au secteur des huiles essentielles.

Ce comité, qui a également permis de créer une dynamique au sein de la filière, a vocation à être réuni chaque année. Les sujets abordés ne se limiteront pas à la réglementation « REACH », mais seront élargis aux autres réglementations impactant le secteur des huiles essentielles, et au-delà, celui des plantes médicinales et aromatiques, comme les règles d'étiquetage. ●



Mamelles d'une vache avec une Montbéliarde en arrière-plan.

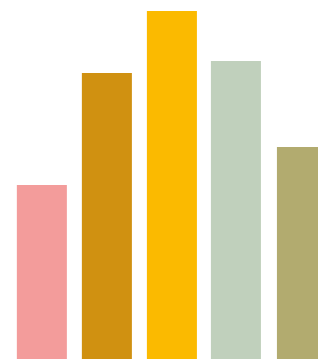
CRISE DU SECTEUR LAITIER ET RÉGULATION DES VOLUMES DE PRODUCTION

L'année 2016 a été marquée par la poursuite et le durcissement de la crise du secteur laitier bovin survenue en 2015. Les trésoreries des producteurs déjà fragilisées en 2015 ont été particulièrement affectées en 2016 par des prix du lait bas.

Pour faire face à cette situation, les services de la DGPE se sont fortement mobilisés au niveau européen, en appui au Ministre chargé de l'Agriculture, et ont obtenu de la Commission européenne qu'elle reconnaisse la gravité de la crise et qu'elle prenne des mesures de régulation des marchés. En mars, une première étape a été franchie avec l'activation de l'article 222 du règlement européen sur l'organisation commune des marchés agricoles (OCM), autorisant la plani-

fication collective et temporaire de la production de lait par dérogation au droit de la concurrence. Pour ajouter une dimension incitative à cette décision, une enveloppe de 150 millions d'euros a été débloquée au niveau européen, renforcée par des crédits nationaux, pour indemniser les producteurs choisissant de diminuer leur collecte sur trois mois.

Près d'un quart des producteurs français s'est engagé dans ce programme. En complément, une aide de trésorerie, sur fonds européens et nationaux, a été mise en place rapidement avec FranceAgriMer, selon des modalités simplifiées pour les bénéficiaires. Les premières aides de trésorerie ont ainsi pu être payées avant la fin de l'année. ●



CRISE DE L'INFLUENZA AVIAIRE DE TYPE H5N1

Pour lutter contre la propagation du virus, des mesures sanitaires d'envergure ont été mises en œuvre, en particulier une mesure de dépeuplement progressif des populations de palmipèdes au sein d'une large zone de restriction correspondant aux principaux départements producteurs.

Au-delà de l'indemnisation des exploitations foyer réalisée par la DGAL, plusieurs dispositifs de soutien élaborés par la DGPE ont été mis en place en 2016 sous l'égide de FranceAgriMer pour prendre en charge les pertes économiques subies par l'amont de la filière avicole :

- un dispositif mis en œuvre sur la base d'un régime d'aide d'État notifié à la Commission européenne et financé sur crédits nationaux a permis de soutenir près de 50 entreprises du maillon sélection-accoupage (éleveurs et couvoirs) pour un montant total de 20 millions d'euros ;
- les producteurs de palmipèdes ont bénéficié de deux dispositifs d'avance, correspondant au versement d'une indemnisation à hauteur de 70 % des pertes estimées dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure de dépeuplement. Au total, près de 2 500 éleveurs ont bénéficié de ces dispositifs, pour un montant total d'environ 45 millions d'euros.

Ces avances ont été versées dans l'attente de la mise en place d'un dispositif d'indemnisation global cofinancé par l'Union européenne, et qui bénéficiera en 2017 aux producteurs de palmipèdes et aux producteurs de volailles non-palmipèdes également impactés par les mesures sanitaires. ●



Influenza aviaire.
Repeuplement de la zone de restriction avec des canetons sains de moins d'une semaine, provenant de couvoirs ayant reçu une autorisation préfectorale de livrer en zone de restriction.

CLASSEMENT DE CÉPAGES RÉSISTANTS APTES À LA PRODUCTION DE VIN

Afin de renforcer la performance environnementale des variétés de vignes aptes à la production de vin, la DGPE a mis en place un nouveau cadre réglementaire qui permet, depuis le 9 mai 2016, un classement plus rapide des variétés de vignes présentant un intérêt agronomique, technologique ou environnemental.

Ces nouvelles dispositions permettront à terme de mieux valoriser l'important travail de sélection qui a permis de créer des cépages hybrides interspécifiques (croisement de *Vitis Vinifera* avec d'autres variétés du genre *Vitis*) présentant des caractères de résistance aux principales maladies cryptogamiques (*Mildiou* et *Oïdium*) ou un intérêt vis-à-vis de l'adaptation au changement climatique. Ce nouveau cadre autorise désormais le classement temporaire de ces variétés afin de pouvoir apprécier dans le cadre d'une ex-

périmentation leur adaptation aux conditions de culture rencontrées dans les différents vignobles français. Lorsque les données techniques nécessaires à l'évaluation des caractéristiques de ces variétés sont déjà présentes, celles-ci peuvent faire l'objet d'un classement définitif. Conformément à la procédure en vigueur, la DGPE arrête la liste des variétés inscrite au classement temporaire ou définitif après analyse des avis rendus par le Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS) et le Conseil Spécialisé (CS) de FranceAgriMer.

Fin 2016, 32 nouvelles variétés ont été proposées au classement sur lesquelles le CTPS et le CS ont chacun formulé des avis. Au cours du premier semestre 2017 un premier arrêté sera publié sur le classement de ces 32 variétés. ●

FORÊT-BOIS, CHEVALET BIOÉCONOMIE

APPEL À PROJETS NATIONAL POUR L'INVESTISSEMENT INNOVANT EN FORÊT

Pour répondre aux objectifs ambitieux du Programme national de la forêt et du bois (PNFB) 2016-2026, la capacité d'intervention du Fonds stratégique de la forêt et du bois a quasiment triplé. Une partie de ces crédits a été affectée à un appel à projets national destiné à la filière forêt. Lancé en décembre 2016, il concerne des investissements de toute nature, de la plantation en forêt à la commercialisation du bois en France métropolitaine et en outre-mer. Il est ouvert à tous les acteurs de la filière : propriétaires forestiers, entrepreneurs de l'exploitation forestière, instituts de recherche... L'appel à projets permettra d'accompagner financièrement des projets d'investis-

sement innovants qui concourent à l'atteinte des objectifs du PNFB, et en particulier ceux relatifs à l'accroissement des prélèvements en forêt, à l'adaptation au changement climatique et au renforcement des liens entre l'amont et l'aval de la filière. Il est l'occasion d'innover aussi dans les modalités d'attribution des subventions, en promouvant les projets collectifs qui se concentrent sur un territoire régional. Le choix des projets d'investissements innovants interviendra en mai 2017. Une centaine d'initiatives a d'ores et déjà été dénombrée. La dynamique enclenchée devra se poursuivre. ●

Tronc d'arbre. Suite au voyage de presse organisé par l'ONF, le Conseil départemental de la Meuse, la Fondation du patrimoine et l'ONF lancent un appel à souscription Verdun 1916 Forêt d'Exception.



©Cheick Saidou/MinAgri.Fr

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE DU PROGRAMME NATIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS

En application de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (article L. 121-2-2 du code forestier), le Programme national de la forêt et du bois (PNFB) devait être soumis à participation du public, précédée d'une évaluation environnementale. Concernant un programme stratégique d'envergure nationale, il s'agissait d'un exercice assez nouveau.

Avec l'aide du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et d'un prestataire, la DGPE a piloté la rédaction du rapport environnemental du PNFB après sa présentation en

Conseil supérieur de la forêt et du bois (CSFB) le 8 mars 2016. Le projet de PNFB et son rapport environnemental ont été ensuite soumis à l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) qui a rendu son avis le 6 juillet 2016. Compte tenu des nombreuses remarques de l'Autorité tant sur le programme que sur le rapport environnemental, en réponse, un mémoire a été joint au dossier de consultation du public qui s'est déroulée du 17 octobre au 7 novembre 2016. Les 155 contributions reçues ont été analysées, synthétisées et un nouveau projet de PNFB comprenant 23 modifications a été

élaboré. Le décret approuvant le PNFB a finalement été publié le 10 février 2017, au terme d'un exercice qui a permis de renforcer la culture de concertation de la DGPE pour l'élaboration des plans et programme de son ressort.

Par ailleurs, la DGPE est engagée dans une démarche de transfert d'expérience avec les DRAAF/DAAF sur ce sujet, compte tenu que celles-ci doivent également réaliser les évaluations environnementales des Programmes régionaux de la forêt et du bois. ●

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP) DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE (CNPF)

Le COP 2017-2021 du CNPF, voté à l'unanimité par le conseil d'administration du Centre en novembre 2016, a été signé le 2 février dernier, par le Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Antoine d'Amécourt, Président du CNPF, et Claire Hubert, Directrice générale du CNPF. Il s'organise autour des trois axes suivants :

- Améliorer la gestion durable en forêt privée pour mobiliser davantage de bois ;
- Conduire les changements par l'innovation, le transfert des connaissances et le partenariat ;
- Adapter le fonctionnement du CNPF à sa nouvelle organisation.

La DGPE a piloté la négociation en concertation étroite avec le Centre national. À son initiative, un plan détaillé a été arrêté au printemps 2016 prenant en compte les objectifs du Programme national forêt bois, les axes de progrès de la Mission innovation 2025, ainsi que des objectifs du Comité stratégique de la filière bois. Les principaux résultats du rapport du CGAER rendu en juin 2016 sur le CNPF ont également été intégrés. Une réunion du « deuxième » cercle a été organisée par la DGPE afin de partager les orientations retenues avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt/bois. Cette concertation étroite a permis de déboucher sur l'adoption unanime du

COP lors du Conseil d'administration du CNPF du 8 novembre dernier.

La mise en œuvre du COP va donner lieu à l'élaboration d'un projet d'établissement au moyen de plans d'actions et interviendra dans



Le Cadre Noir de Saumur, école nationale d'équitation. Présentation publique.

le contexte d'une nouvelle organisation du CNPF et des 11 centres régionaux, à l'issue des élections de février et mars 2017 des conseillers des CRPF. ●

COMITÉ « FILIÈRE ÉQUINE » DE L'IFCE

Prévu par le contrat d'objectifs et de performance de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), le comité filière, présidé par Gérard Rameix, par ailleurs Président de l'Autorité des marchés financiers (AMF), est une instance de concertation, souhaitée par le MAAF, permettant aux acteurs de la filière équine d'échanger sur les évolutions du secteur et proposer des actions.

Au cours de l'année 2016, les acteurs de la filière (courses, sport, travail et loisir) se sont réunis pour faire le constat des difficultés qu'ils rencontrent, et avancer des propositions pour relancer l'économie de ce secteur. Les services du ministère chargé de l'agriculture (DGPE et DGAL) se sont mobilisés pour apporter leur appui aux discussions et leurs expertises en termes de modification de la réglementation, dans le respect

du cadre communautaire. Le comité filière a produit un rapport reprenant l'ensemble de ces réflexions. Dans le prolongement de ces travaux, une réunion s'est tenue le 11 janvier 2017 en présence des acteurs de la filière équine et des ministres et secrétaires d'État concernés (Stéphane Le Foll, Christian Eckert, Patrick Kanner et Thierry Braillard) afin d'engager une réflexion visant à définir une stratégie commune pour surmonter les difficultés que traverse la filière.

Le rapport du comité filière a servi de base à ces échanges et des groupes de travail se sont réunis début 2017 pour formuler des propositions pour la rédaction d'un « contrat de la filière équine » visant en particulier à relancer l'économie des courses, à pérenniser les modes de financements des activités équines et à renforcer la compétitivité des entreprises du secteur. ●



Échange avec Fabien DELORY et Stéphan MARTINEZ autour de l'expérimentation de lombricompostage. Moulinot et Semardel produit un compost de haute qualité agronomique pour une valorisation de biodéchets par lombricompostage.

FINALISATION D'UNE STRATÉGIE BIOÉCONOMIE NATIONALE

La bioéconomie est fondée sur la production, la mobilisation accrue et la valorisation optimisée de la biomasse, en particulier végétale et permet d'utiliser au maximum l'énergie solaire. Le développement de ce modèle économique constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour la France. Initiés début 2015, les travaux d'élaboration de la stratégie bioéconomie pilotés par la DGPE se sont achevés fin 2016 grâce à une mobilisation importante de l'ensemble des parties prenantes et ont abouti à l'élaboration du document : « une stratégie bioéconomie pour la France, enjeux et vision ».

Le Premier ministre, lors de son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale le 13 décembre 2016 a souhaité qu'« un plan en faveur de la bioéconomie soit établi pour développer les biomatériaux, la production d'énergie renouvelable et la chimie du vivant ». Ce

portage politique s'est traduit par la présentation de la stratégie bioéconomie nationale lors du Conseil des ministres du 18 janvier 2017 par le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

L'année 2016 est également marquée par des avancées importantes dans les domaines stratégiques de la bioéconomie suivis par la DGPE, notamment l'augmentation du taux d'incorporation d'éthanol dans l'essence, la signature de la Charte E10, l'élaboration d'une feuille de route pour la méthanisation agricole en 2017, la signature de la charte des Agriculteurs méthaniseurs de France par les ministres en charge de l'Agriculture et de l'Environnement, ou encore l'élaboration de la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse. ●

CHAPITRE II COMPÉTITIVITÉ ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE



JULIEN TURENNE, CHEF DU SERVICE COMPÉTITIVITÉ ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

En 2016, les agents du service ont contribué à l'accompagnement des transitions que connaissent les entreprises agricoles, agroalimentaire, de la forêt, du bois, du cheval et de la bioéconomie :

- en animant la réflexion du Conseil supérieur d'orientation sur la gestion des risques et le numérique, afin de favoriser l'émergence d'une feuille de route partagée avec les acteurs économiques et les autres parties prenantes ;
 - pour la gestion de risques, la nécessité d'une stratégie d'ensemble intégrant les aléas climatiques, sanitaires, environnementaux et économiques, la mobilisation de l'environnement économique de nos entreprises, la contribution du projet agro-écologique à la résilience des entreprises agricoles, l'articulation des interventions publiques avec le développement de la gestion par des outils privés (assurance récolte, fonds de mutualisation) ont été mis en exergue ;
 - pour le numérique, la nécessité de se préparer aux impacts de la transition nu-

mérique sur les chaînes de valeur, sur le conseil agricole, sur la création de valeur et la propriété des données liées à l'activité agricole ont été identifiées ;

- en poursuivant l'amélioration des dispositifs transversaux favorables à la combinaison des performances économique et environnementale des entreprises : contribution à la négociation de la future réglementation européenne sur l'agriculture biologique, adaptation du dispositif de certification environnementale, inclusion de mesures environnementales dans les cahiers des charges des SIOO, déploiement du dispositif de fermes DEPHY et mobilisation des dispositifs de soutien aux investissements pour répondre aux enjeux en matière de biosécurité (influenza aviaire) et aux enjeux environnementaux (nitrates, qualité de l'air) dans les entreprises agricoles ;
- en poursuivant la mise en œuvre du projet agro-écologique, avec en particulier le déploiement du plan en faveur de l'agroforesterie et la conduite de chantiers en faveur d'une meilleure prise en compte de l'agro-écologie par les filières, l'élaboration d'indicateurs sur les sols et d'une analyse des impacts des réglementations en vigueur sur le développement de systèmes agro-écologiques ;

- en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre de dispositions législatives visant à améliorer le fonctionnement de la chaîne de valeur agroalimentaire : expérimentation de l'étiquetage de l'origine du lait et de la viande dans les produits transformés, dispositions législatives relatives à la contractualisation pluriannuelle et aux relations commerciales, réflexions suite au rapport de la Task force sur les marchés agricoles ;
- en contribuant à la mise en œuvre des dispositifs d'aide en faveur de l'innovation dans les entreprises, au travers notamment du programme des investissements d'avenir ou du fonds unique interministériel dans le cadre de la politique des pôles de compétitivité, et des dispositifs d'aides conjoncturelles et à leur amélioration sur la base des retours d'expérience ;
- en contribuant avec succès à la mise en œuvre de la directive Nitrates, en lien avec le ministère chargé de l'environnement, afin de mettre fin à la procédure contentieuse ;
- en recherchant l'amélioration du service rendu aux entreprises à la faveur de la régionalisation (SAFER, chambres d'agriculture, contrôle des structures).

J'adresse tous mes remerciements aux agents du service pour leur mobilisation, qui a permis de répondre à ces enjeux.

Récolte de pommes Golden dans le Tarn-et-Garonne.

INTERVIEW DE JEAN-CLAUDE BEVILLARD ET DE JULIE MARSAUD RESPONSABLE DES QUESTIONS AGRICOLES ET COORDINATRICE DU RÉSEAU FORÊT, DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE)

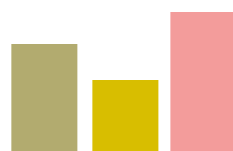
France Nature Environnement est partenaire du ministère en charge de l'agriculture depuis plusieurs années. Ce partenariat se traduit au moyen d'une convention-cadre et de conventions d'application annuelles. À ce titre, elle participe aux travaux du projet agro-écologique et à la mise en œuvre de la politique forestière.

FNE a participé à la mise en route du projet agro-écologique. La fédération a notamment participé au comité de pilotage du projet agro-écologique mais aussi à la commission nationale d'orientation et de suivi, au comité de suivi et d'évaluation du plan, et à divers groupes de travail. Si FNE regrette de ne pas toujours avoir été associée à la mise en place de certaines actions comme les formations (lycées agricoles, agents de l'État, etc.), elle est satisfaite de voir que les volets du projet agro-écologique auxquels elle a participé intègrent les diverses suggestions émises, en particulier en ce qui concerne les GIEE, l'outil d'autodiagnostic agro-écologique, les indicateurs d'évaluation.

Située au carrefour de l'agronomie et de l'écologie, la vision de l'agro-écologie portée par FNE repose sur deux indicateurs indissociables: l'autonomie des exploitations agricoles mesurée par une limitation de la part des intrants dans le chiffre d'affaires et la place laissée à la biodiversité mesurée par la part d'infrastructures agro-écologiques dans la surface agricole utile de l'exploitation. Le premier est une condition sine qua non de la résilience des agro-écosystèmes et le deuxième favorise la mise en place de services écosystémiques (prévention de l'érosion, du ruissellement, hébergement d'auxiliaires de culture, etc.).

La publication coécrite avec Deloitte est un plaidoyer commun en faveur de l'agro-écologie auquel se sont associés des acteurs de la distribution et de l'agroalimentaire. Elle démontre la pertinence des systèmes agro-écologiques pour répondre aux enjeux socio-économiques et environnementaux de demain. Concrètement, FNE et Deloitte proposent d'utiliser la certification Haute Valeur Environnementale à la fois pour permettre aux consommateurs d'identifier les produits issus de l'agro-écologie mais aussi pour orienter prioritairement les aides publiques vers cette agriculture.

Nous saluons la démarche adoptée par la DGPE, qui a mis en place, pour l'élaboration du PNF, un processus de concertation et de co-construction sans précédent. Une démarche insuffisamment reconnue peut-être, mais qui doit en inspirer d'autres à l'avenir. Bien sûr, nous avons des divergences sur certaines orientations du programme et nous avons transmis notre analyse et nos points de vigilance. En 2016, nous avons élaboré un guide à l'attention de nos membres pour les aider à contribuer à l'élaboration des programmes régionaux de la forêt et du bois à venir, avec le même souci qu'à l'échelle nationale: une vision intégrée de la forêt, dans ses composantes écologiques, économiques et sociales. Les synergies sont à construire mais les oppositions ne sont pas une fatalité; la forêt est l'espace du temps long et de la transmission, nous appuyons sur ces lignes de force largement partagées avec la DGPE. ●



COMPÉTITIVITÉ

Cliente au rayon des produits laitiers d'un supermarché.

ÉTIQUETAGE DE L'ORIGINE DU LAIT ET DES VIANDES DANS LES DENRÉES ALIMENTAIRES

Les consommateurs expriment une attente forte concernant l'origine des principaux ingrédients des produits alimentaires transformés qu'ils achètent. En l'absence d'avancée au niveau européen en ce domaine, la France a souhaité répondre à cette attente de la société.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, les consommateurs ont vu l'apparition d'un étiquetage obligatoire de l'origine du lait, de l'ingrédient lait dans les produits laitiers (fromages, beurre, yaourts...) et de l'ingrédient viande dans les produits transformés (charcuterie, plats préparés, conserves...). La mise en place de cette nouvelle mesure, dans un premier temps à titre expérimental pour deux ans, résulte de l'application du décret n° 2016-1 137 publié le 21 août 2016 et de l'arrêté du 28 septembre

2016. L'élaboration de cette réglementation a été menée, en collaboration avec la DGCCRF, sur la base de groupes de concertation rassemblant l'ensemble des professionnels concernés et les associations de défense des consommateurs. La DGPE a également participé à porter ce dispositif auprès des instances européennes et des autres États membres, préalablement à sa mise en œuvre.

D'autres pays (Italie, Finlande, Grèce, Lituanie et Portugal) ont suivi l'exemple de la France et ont notifié à la Commission européenne des dispositifs similaires. En 2017, une évaluation du dispositif va être mise en place en vue d'apprécier la faisabilité d'une extension de cet étiquetage obligatoire au niveau national et européen. ●



Fromagerie de la coopérative laitière Haute-Maurienne - Vanoise de Lanslebourg. Fabrication du Beaufort. Test du pâton.

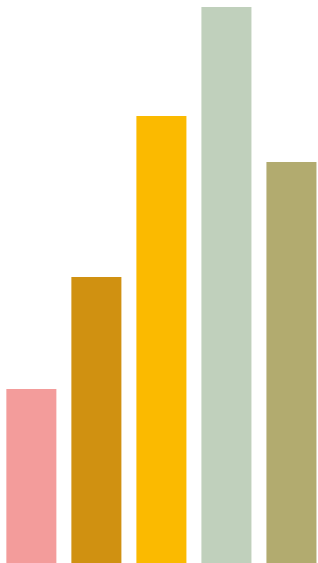
FONDS NATIONAL AGRICOLE DE MUTUALISATION DU RISQUE SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

Depuis 2010, la réglementation européenne permet de cofinancer les fonds de mutualisation visant à indemniser les agriculteurs qui ont subi des pertes économiques consécutives à des maladies animales, des organismes nuisibles aux végétaux ou à un incident environnemental. Le FMSE est le seul fonds à être agréé en ce sens.

2016 a été notamment consacrée à renouveler l'agrément du FMSE et ce, pour 3 ans. L'année écoulée a par ailleurs permis d'adapter le dispositif juridique national pour permettre la possibilité au FMSE de bénéficier d'un cofinancement national lorsque les pertes subies sont inférieures à 30 % : modification de la loi, rédaction de décrets, d'arrêtés ministériels et d'instructions techniques. Les pertes supérieures à 30 % bénéficient quant à elles d'un cofinancement

européen. Enfin, face aux pertes économiques subies par les exploitants impactés par l'épidémie de fièvre catarrhale ovine, le FMSE a mis en place un programme d'indemnisation pour les éleveurs situés en périmètre interdit, dispositif complété par une aide nationale pour les éleveurs situés en zone réglementée, dont la gestion a été confiée au FMSE.

Le nouveau dispositif juridique national pour l'éligibilité des programmes avec pertes inférieures à 30 % devrait être stabilisé au premier trimestre de l'année 2017. Dès lors, l'instruction de tous les programmes d'indemnisation déposés par le FMSE depuis début 2015 pourra être finalisée permettant ainsi au FMSE de percevoir la contrepartie financière. ●



REFONTE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE AUX COOPÉRATIVES

En 2016, trois décrets, dont deux en Conseil d'État, tirent les conséquences des évolutions apportées par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et par la loi relative à l'économie sociale et solidaire en favorisant le respect des valeurs qui caractérisent les modes d'organisation et de gouvernance des coopératives agricoles.

Rédigés par la DGPE, ces textes ont fait l'objet de consultations du Haut conseil de la coopération agricole (HCCA). Ils créent des dispositions dédiées à la radiation de l'associé coopérateur dans l'objectif de permettre aux coopératives un suivi efficace de leurs membres actifs et étendent les modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire. Ils organisent la mise en œuvre de la confidentialité des comptes pour les coopératives agricoles répondant à la définition de micro ou petites entreprises. Par ailleurs, la fixation des conditions d'adhésion, de retrait, de radiation et d'exclusion des associés coopérateurs est désormais renvoyée aux statuts des coopératives. Il a été rappelé à cette occasion que l'approbation des modèles de statuts des coopératives par arrêté constitue une garantie essentielle du respect des droits de l'associé coopérateur.

Dans la continuité de la publication de ces décrets, l'année 2017 verra la publication des modèles révisés de statuts des coopératives et unions de coopératives qui prendront en compte les modifications de la partie réglementaire du code rural et de la pêche maritime. ●



Entreprises agroalimentaires
Lignes de production des biscuits BN

CHARTRE EMPLOI DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE

Initiée en 2009, la charte nationale de coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises de la filière alimentaire et de leurs salariés (« Charte emploi ») vise à favoriser le développement de l'emploi et des compétences des salariés de la filière alimentaire.

La Charte emploi permet de contribuer à l'anticipation et à l'accompagnement des mutations économiques et au renforcement de l'attractivité de la filière. Elle couvre le périmètre de la filière alimentaire : industries alimentaires, coopératives, artisanat et commerce alimentaire de détail et réunit les représentants des fédérations professionnelles, des organisations syndicales de salariés et l'État. La Charte s'articule autour de 3 axes prioritaires : la sécurisation des parcours professionnels et le renforcement des compétences des salariés ; l'amélioration des conditions de travail à travers notamment l'amélioration de la qualité de vie au travail ; le déve-

loppement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau territorial. La charte est principalement financée à parts égales par l'État et les entreprises, soit environ 15 millions d'euros pour la période 2015-2016. Les actions, nationales et régionales, sont décidées par le comité de pilotage national, présidé par l'État (ministères en charge de l'agroalimentaire et de la formation professionnelle).

En 2015, 650 entreprises et 3730 salariés ont bénéficié d'actions de formation, de qualification ou d'amélioration de leurs conditions de travail (bilan 2016 en cours). Forts de ces résultats, le second semestre 2016 fut occupé à élaborer une nouvelle charte avec les partenaires sociaux pour la période 2017-2018, dans la continuité des accords précédents et en cohérence avec les engagements des partenaires sociaux pris sur la compétence et la formation de leurs salariés. ●



GAEC des Sports d'hiver dans le parc naturel régional du Haut-Jura. Laetitia et Sébastien, jeunes producteurs laitiers en AOC Comté, accompagnent la mise en pâture du troupeau (montbéliarde et simmental).

SUPPRESSION DES PRÊTS BONIFIÉS ET REVALORISATION DE LA DOTATION JEUNES AGRICULTEURS

Outil historique d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs avec la DJA, les prêts bonifiés pâ-tissaient depuis plusieurs années de la baisse durable des taux d'intérêts et de la réduction, dans le cadre de la nouvelle programmation, de la durée pendant laquelle ils pouvaient être bonifiés. Ayant perdu de leur attractivité, le nombre de prêts bonifiés distribués était en baisse constante.

La nécessité de réformer les aides à l'installation s'est donc imposée. Après une large consultation des acteurs de la politique d'installation courant 2016, le nouveau dispositif a pu être stabilisé à

la fin de l'été et la modification du cadre national a été approuvée par la Commission européenne en novembre 2016. Le dispositif de soutien des jeunes agriculteurs devient ainsi plus efficace : les prêts bonifiés sont supprimés et la DJA est revalorisée. Celle-ci fait l'objet d'une nouvelle modulation qui permet, de façon progressive, de mieux accompagner les projets de jeunes qui, quand ils s'installent, assument un coût important pour la reprise d'une exploitation et/ou la modernisation de leur outil de production. Les Régions ont également la possibilité d'augmenter le montant de base auquel tout bénéficiaire de DJA a le droit. Avec l'abandon des prêts bo-

nifiés, le dispositif d'aide à l'installation devient aussi plus simple à mettre en œuvre.

Actée au niveau national, la réforme des aides à l'installation est aujourd'hui déclinée par les Régions, autorités de gestion du FEADER. Celles-ci ont jusqu'à la fin de l'année 2017 pour faire évoluer et adapter aux caractéristiques de leurs territoires un dispositif dont la rénovation doit permettre de mieux contribuer à l'objectif de renouvellement des générations en agriculture. ●

PEI AGRI : AU SERVICE DES TRANSITIONS

Le partenariat européen pour l'innovation pour une agriculture productive et durable (PEI Agri) soutient des projets multi-acteurs et des réseaux qui ont vocation à identifier, produire, transférer rapidement des innovations en réponse à des besoins de recherche exprimés par les acteurs de terrain. Il relève à la fois du FEADER et de la politique européenne de la recherche-Horizon 2020.

Le PEI AGRI est un instrument nouveau de la programmation 2014-2020. Outre le soutien à l'innovation interactive et ascendante, sa particularité réside dans l'articulation des échelles de mise en œuvre : le soutien aux groupes opérationnels (GO) du PEI par les Régions, autorités de gestion du FEADER, les projets d'envergure européenne soutenus par Horizon 2020, le réseau européen du PEI. La DGPE, en lien avec la DGER, réalise l'animation du PEI (activité du réseau rural national). Fin 2016, 19 appels à projets PEI ont été lancés en région, 48 GO sélectionnés (70 en cours de sélection), les organismes français participent à 13 réseaux thématiques et 17 projets multi-acteurs de H2020, une cinquantaine d'experts contribue aux 23 « focus groups » du PEI, sur des travaux en lien avec produisons autrement, le plan agroforesterie, le plan national forêt-bois, et agriculture innovation 2025. Ainsi, l'animation PEI a organisé le 30 juin 2016 un séminaire « Le PEI : un dispositif accélérateur de transitions vers une agriculture et une sylviculture productive et durable » clôturé par Mihail DUMITRU, directeur général adjoint de la DG AGRI.

En 2017, la DGPE confortera cette activité, en particulier en matière d'assistance technique (mutualisation entre régions, tutoriel) et de coordination et synergies (entre les différentes échelles territoriales et avec les autres outils et réseaux d'innovation interactive). ●



Séminaire du réseau rural national les 29 et 30 juin 2016 à Versailles.

APPORT DES ORGANISMES NATIONAUX À VOCATION AGRICOLE ET RURALE (ONVAR)

Les ONVAR sont des structures, pour la plupart de statut associatif, dont les activités concourent à la politique du MAAF en faveur du développement agricole et rural. Ce sont des têtes de réseaux qui ont essentiellement en commun de travailler avec des groupes d'agriculteurs sur des démarches de développement ascendantes.

À la suite d'un appel à propositions lancé en 2014 par la DGPE dans le cadre du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) 2014-2020, 18 organismes ont été sélectionnés en tant qu'ONVAR et reçoivent depuis lors une subvention du CASDAR pour des programmes d'actions contribuant à nos orientations prioritaires. Les activités de ces organismes participent du maintien d'une agriculture diverse et contribuent au déploiement du projet agro-écologique : développement de l'agriculture

biologique (FNAB), renforcement de l'autonomie des agriculteurs et de la résilience de leurs systèmes (Atelier Paysan, Inter AFOCG, Réseau CIVAM, etc.), aide à l'installation des jeunes (FADEAR, Terre de liens, etc.), maintien d'une activité agricole en zones urbaines (Terres en ville, MIRAMAP), etc. L'année 2016 a permis de finaliser la constitution d'un Conseil scientifique dont la mission principale sera d'apporter un appui aux ONVAR dans leur réflexion stratégique et prospective.

2017 verra l'installation du Conseil scientifique. Un travail préparatoire réalisé par des étudiants d'AgroParisTech alimentera ses réflexions. Par ailleurs, 2017 sera l'occasion, suite à l'évaluation à mi-parcours du PNDAR, de faire évoluer la cohérence d'ensemble des programmes de développement agricole et rural émergeant au CASDAR, dont ceux des ONVAR. ●

Agroforesterie dans le Gers. Jeunes plants d'arbres munis d'une gaine de protection.



Fabien Liagre, coordinateur du projet national d'agroforesterie, observant la présence d'auxiliaires de culture sur les feuilles d'un sorbier.



AGROFORESTERIE ET BIODIVERSITÉ : LEVIERS FONDAMENTAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRO-ÉCOLOGIE ET L'INITIATIVE « 4 POUR 1000 »

Lorsque le projet agro-écologique pour la France a été lancé en décembre 2012, l'agroforesterie est immédiatement apparue comme une pratique permettant de répondre à de nombreux défis: la lutte contre les changements climatiques notamment grâce à l'augmentation du stockage du carbone en adéquation avec l'initiative « 4 pour 1000 », la réduction de l'érosion, la limitation du ruissellement, la préservation de la faune et de la flore ainsi que des paysages.

La DGPE coordonne la mise en œuvre du plan de développement de ces systèmes de production associant l'arbre à l'agriculture (bocage, prés vergers, alignements intra-parcellaires, sylvo-pastoralisme) lancé en décembre 2015. Avec 5 axes et 23 actions, ce plan couvre un large champ: recherche, questions réglementaires et financières, formation, conseil, communication, valorisation économique et relations internationales. Il comporte un volet outre-mer

et concerne l'ensemble des systèmes de production: élevage, grandes cultures, viticulture et arboriculture en participant à la fourniture de services écosystémiques tels que la pollinisation ou la prédation des ravageurs. En 2016, le plan s'est déployé, avec le concours d'une dizaine de structures partenaires (ministère chargé de l'environnement, INRA, associations, chambres d'agriculture, INAO, Parcs naturels régionaux notamment). Il bénéficie du soutien du réseau rural national, et s'inscrit en complémentarité avec les travaux du Réseau mixte technologique Agroforesteries.

Pour 2017, le plan de développement de l'agroforesterie se poursuit en cohérence avec la stratégie climat. Les travaux porteront par exemple sur le renforcement de l'agroforesterie dans les signes de qualité, les relations avec l'apiculture et proposeront des pistes pour la PAC 2020. ●

Claire Neuvégilise, agricultrice dans le Gers.



FIN DU CONTENTIEUX COMMUNAUTAIRE SUR LA « DIRECTIVE NITRATES »

L'année 2016 a été marquée par la fin du contentieux communautaire engagé à l'encontre de la France sur l'application de la directive « Nitrates ».

Cette réussite est le fruit d'un travail de longue haleine, impliquant depuis 2010 l'ensemble des partenaires, services de l'État, organisations professionnelles agricoles, organisations pour la protection de l'environnement, acteurs de la recherche et du développement. Les efforts consentis pour garantir le strict respect de la directive et une défense constante et rigoureuse des intérêts français auprès de la Commission européenne et la Cour de Justice de l'Union européenne ont permis de faire reconnaître l'importance d'une approche agronomique pour l'amélioration de la qualité des eaux, privilégiant notamment l'équilibre de la fertilisation, l'adaptation des systèmes de production et le dimensionnement des ouvrages de stockage des effluents d'élevage selon les besoins agronomiques, en cohérence avec le projet agro-écologique.

Avec le démarrage du 6e programme d'actions « nitrates », une nouvelle dynamique est désormais lancée avec les partenaires pour élaborer un programme de travail renouvelé et partagé pour la mise en œuvre de la directive « Nitrates » en France et son accompagnement scientifique et technique, tout en favorisant une approche d'ensemble des enjeux liés à la fertilisation. ●

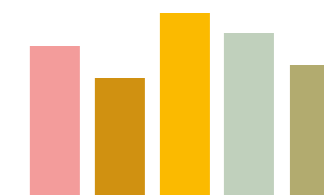
LOGICS : OUTIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES RÉFORMÉ

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a modifié le contrôle des structures dans un objectif de favoriser une agriculture diversifiée, riche en emploi et génératrice de valeur ajoutée en limitant les agrandissements excessifs et la concentration des entreprises agricoles.

Un nouveau dispositif d'obtention de l'autorisation d'exploiter est entré ainsi progressivement en vigueur en 2016 avec la publication des Schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles (SDREA). Antérieurement géré au niveau départemental, le contrôle des structures est maintenant une compétence du préfet de région, afin d'appréhender les enjeux agricoles et agroalimentaires à l'échelle pertinente. Afin d'accompagner cette évolution profonde, un outil de téléprocédure a été développé pour permettre aux usagers de saisir une demande d'autorisation d'exploiter en ligne. L'outil « LOGICS » a ainsi été mis en ligne au mois de décembre 2016 sur le site « Mes dé-

marches » du ministère. Si la possibilité d'utiliser les formulaires CERFA est à court terme encore laissée ouverte, une saisie simple des demandes d'autorisation d'exploiter, accessible à tout moment, sécurisée et entièrement dématérialisée est maintenant possible via LOGICS.

L'instauration de la télé-procédure devrait permettre pour les agents chargés de la gestion et de l'instruction d'obtenir la suppression de tout ou partie des ressaisies des formulaires papiers, l'intégration de contrôles automatisés et la fourniture de tableaux de bord. Un outil d'instruction sera livré aux services début 2018 pour faciliter l'édition des différents documents d'instruction. ●



CHAPITRE III EUROPE ET INTERNATIONAL

FRÉDÉRIC LAMBERT, CHEF DU SERVICE EUROPE ET INTERNATIONAL (SEI)



2016 aura été marquée par plusieurs chantiers phares pour le Service Europe et International (SEI) :

- l'élaboration de propositions pour la future PAC, post 2020 : les réflexions conduites par la DGPE ont permis de nourrir la contribution qui a été présentée par le ministre de l'agriculture lors du Conseil informel d'Amsterdam en mai 2016. Elle a également contribué à alimenter les discussions entre ministres de l'agriculture européens lors de la réunion organisée en septembre par le

ministre à Chambord pour rappeler l'attachement des pays de l'Union européenne à une politique agricole commune.

- l'organisation d'un premier séminaire de la DGPE sur les négociations commerciales, réunissant les partenaires institutionnels et professionnels. Ce séminaire a été l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement des différentes négociations d'accords de libre-échange entre l'Union européenne et les pays tiers (Japon, Mercosur, USA...), avec une forte participation des partenaires institutionnels et professionnels.
- la clarification de la répartition des missions d'appui à l'exportation entre Business France, désormais opérateur de référence des mises en relation d'affaires et, à partir du 1er janvier 2017, organisateur des Pavilions France sur les salons internationaux agroalimentaires et Sopexa, qui assure, par délégation de service public avec le MAAF jusqu'au 31 décembre 2017, la promotion de l'image des produits agroalimentaires français à l'étranger,

- la structuration de l'initiative « 4 pour 1000 » avec la mise en place d'une gouvernance articulée autour d'un consortium (organe décisionnel), d'un forum rassemblant l'ensemble des partenaires, et d'un Comité Scientifique et Technique. Ces trois organes de gouvernance se sont réunis le 17 novembre à Marrakech en marge de la COP 22.

L'année 2017 sera structurée autour des chantiers stratégiques que constituent le Brexit et la négociation de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE, la présentation par la Commission européenne d'orientations sur la PAC post 2020, la poursuite des négociations commerciales, en particulier entre l'UE et le Mercosur, la réunion ministérielle de l'OMC en décembre à Buenos Aires centrée sur le soutien interne agricole, ainsi que la mise en place de la stratégie export et de la stratégie d'influence du MAAF à l'international.

Les 1^{er} et 2 septembre 2016, Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, a réuni dix neuf de ses homologues européens pour échanger sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC) dans le domaine de Chambord, propriété de l'Etat.



EUROPE

RÉFLEXIONS SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) 2020

Les premières réflexions sur une future PAC débute généralement plusieurs années avant la date envisagée pour cette nouvelle politique. En comptant le délai de négociation, deux à 3 ans, l'implémentation nécessite en effet que des propositions soient faites très en amont.

En 2016, la présidence néerlandaise a mis à l'ordre du jour du Conseil des ministres de l'agriculture de mai le thème de la nouvelle PAC. Le ministre de l'agriculture français a été le seul ministre à mettre sur la table une proposition pour le futur de la PAC. Les travaux de réflexion lancés par la DGPE dès 2014 ont nourri la proposition du ministre. À la suite de ce Conseil de mai et tout au long de l'année 2016, des échanges ont été organisés à différents niveaux avec nos partenaires européens et les acteurs nationaux afin de présenter la contribution et de recueillir les commentaires et réactions.

L'année 2016 a aussi été l'année du vote des Britanniques en faveur de la sortie de l'Union européenne. À la suite du résultat du référendum, le ministre a organisé une rencontre des ministres chargés de l'agriculture à Chambord, pour rappeler l'attachement des pays de l'Union à la PAC et plus largement au projet européen.

Les réflexions sur la future PAC se poursuivent en 2017. La Commission organise une consultation publique de février à mai et envisage une communication en novembre. ●

PREMIER SÉMINAIRE SUR LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES

La politique commerciale de l'Union européenne a donné lieu en 2016 à l'ouverture, la relance ou la poursuite de nombreuses négociations commerciales, y compris avec des partenaires majeurs tels que les États-Unis, le Mercosur et le Japon.

La DGPE a activement défendu dans le cadre interministériel les intérêts offensifs et défensifs de l'agriculture et de l'agroalimentaire français, et a contribué à les porter, en réunissant le soutien d'autres États membres, auprès de la Commission européenne, particulièrement sur les indications géographiques et les produits agricoles sensibles. Plusieurs États membres se sont ainsi mobilisés avec succès en 2016 autour des enjeux commerciaux pour les filières bœuf et éthanol, ainsi que pour la banane des régions ultrapériphériques. La DGPE a également obtenu de la Commission européenne la réalisation et la présentation au Conseil des ministres de l'agri-

culture de novembre 2016 d'une première analyse de l'impact sur les filières agricoles des accords de libre-échange de l'Union européenne. Elle a préparé par ailleurs la conférence des ministres de l'agriculture de l'OCDE d'avril 2016 à Paris, co-présidée par le ministre avec son homologue américain, qui a permis de promouvoir auprès des ministres et représentants de plus de 50 pays et organisations internationales les priorités de double performance économique et environnementale et de gestion des risques.

La DGPE consulte les parties prenantes agricoles à chacune des phases de ces négociations. En décembre 2016, 45 fédérations, interprofessions et syndicats agricoles ont été réunies pour un premier séminaire consacré à l'ensemble de ces négociations commerciales. Un deuxième séminaire est prévu mi-2017 autour notamment des questions du Brexit. ●

INTERNATIONAL



Évènement autour de l'initiative «4 pour 1000» à Marrakech le 17 novembre 2016 à l'occasion de la COP 22

« 4 POUR 1000 : LES SOLS POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE CLIMAT »

L'initiative « 4 pour 1000 » a été lancée le 1er décembre 2015 lors de la COP 21 par plus de 100 parties prenantes. Elle vise à améliorer la teneur en matière organique et encourager la séquestration de carbone dans les sols, à travers la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées aux conditions locales tant environnementales, sociales qu'économiques.

L'année 2016 fut une année riche de structuration et de montée en puissance de l'initiative. La DGPE a organisé la structuration de l'initiative grâce à l'organisation d'une conférence à Meknès au Maroc en avril; la rédaction d'un projet de déclaration d'intention établissant la gouvernance; une large consultation des parties prenantes. Paul Luu assure les fonctions de secrétaire exécutif et Mme Marion Guillou pilote un panel international de sélection des membres du Comité Scientifique et Technique. Deux grands évé-

nements ont été organisés: la conférence « climate friendly landscape » à Londres le 26 octobre aux côtés de la Fondation du Prince Charles; la 1^{re} réunion des organes de gouvernance le 17 novembre à Marrakech en marge de la COP 22: Forum, Consortium et CST. Plus de 200 personnes d'horizons divers (société civile, gouvernements, fonds et organisations internationales) étaient réunies pour une journée d'échanges et de préparation de livrables concrets.

À ce jour, l'initiative compte 230 partenaires qui partagent les objectifs de l'initiative (Forum) et 105 membres du Consortium qui s'impliquent dans la gouvernance (dont 19 États). L'élaboration du référentiel d'évaluation des projets constituera un enjeu important de l'année 2017. La DGPE accompagnera le développement international de l'Initiative et sa montée en puissance. ●

DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES À L'INTERNATIONAL

Dans un contexte d'échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires en forte croissance, l'agroalimentaire constitue un relais de croissance pour nos entreprises et une force à l'export pour notre pays qui dispose de nombreux atouts à faire valoir, mais souffre d'une perte régulière de parts de marchés, en particulier en Europe.

La coordination du dispositif public de soutien à l'exportation et l'internationalisation des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et produits bio-sourcés français s'est concrétisée par:

- la signature, le 3 mars 2016, de conventions positionnant Business France comme opé-

rateur de référence des mises en relation d'affaires et, à partir du 1er janvier 2017, organisateur des Pavillons France sur les salons internationaux agroalimentaires, et Sopexa, par délégation de service public avec le MAAF jusqu'au 31 décembre 2017, comme opérateur de l'État pour assurer à l'étranger la promotion de l'image des produits agroalimentaires français;

- la mise en place d'une assurance-crédit export dédiée aux contrats de moins de 18 mois passés par les filières agricoles vers l'Algérie, le Liban et l'Égypte par COFACE et Bpifrance;

- la négociation avec les États membres d'un nouveau dispositif européen d'aide à l'information et à la promotion des produits agricole.

À l'initiative du ministre de l'agriculture et en lien avec le ministre en charge du commerce extérieur, une réflexion a été initiée fin 2016 avec l'ensemble des acteurs afin de définir, dans le cadre d'une vision partagée, un nouveau plan stratégique pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et produits bio-sourcés. ●



INTERVIEW DE PAUL LUU, SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE L'INITIATIVE « 4 POUR 1000 »

Cette initiative trouve sa source dans les réflexions de scientifiques français de l'INRA ayant fait le rapprochement entre le solde annuel des émissions de CO² d'origine humaine et l'accroissement annuel des stocks de carbone dans les sols agricoles et forestiers du monde qui permettrait de compenser ce solde. De ce simple constat repris en mars 2015 à Montpellier à l'occasion de la Conférence sur l'agriculture climato-intelligente par Stéphane Le Foll, est née l'idée de l'initiative lancée officiellement par la France, le 1er décembre 2015 à Paris durant la COP 21. Dans ce contexte, les enjeux étaient de faire comprendre que l'agriculture n'était pas qu'une composante du problème, mais aussi et surtout un élément de solution pour lutter contre le changement climatique, particulièrement grâce au stockage du carbone dans les sols sous forme organique qui joue ainsi un triple rôle d'accroissement de la sécurité alimentaire, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.

Grâce à un travail concomitant de persuasion de la partie scientifique (organisée au sein d'un MoU réunissant le CGIAR, le Cirad, l'INRA, l'IRD

et l'Ohio State University) et du MAAF, de nombreuses rencontres ont été organisées en 2016 (SIAM à Meknès, Prince of Wales's Charitable Foundation à Londres, Mission préparatoire au Maroc, etc.) ainsi qu'une large consultation des parties prenantes, afin que l'Initiative, déjà forte de plus de 150 partenaires, se dote d'une gouvernance opérationnelle. Ce fut fait le 17 novembre 2016 durant la COP 22 à Marrakech, via l'organisation réussie d'un événement parallèle à la COP grâce à l'appui de l'Ambassade de France à Rabat et particulièrement de son conseiller agricole.

Les quatre entités de la gouvernance de l'initiative ont été officiellement mises en place et ont tenu leur première réunion: le Forum des partenaires (instance consultative et collaborative), le Consortium des membres (instance décisionnelle), le Comité scientifique et technique (instance scientifique) et le Secrétariat exécutif (instance exécutive). En préalable, un appel à candidatures d'experts scientifiques pour constituer le CST (14 membres sélectionnés parmi 73 candidatures), la nomination du Secrétaire exécutif via une mise à disposition du MAAF validée

par le COMAPI, et une expertise sur l'architecture du site internet et de la plate-forme collaborative, avaient été effectués avec l'appui logistique et financier de la DGPE, via l'ADECIA. Ce fut également l'occasion d'élire le président et le vice-président, respectivement Ibrahim MAYAKI, Secrétaire exécutif du NEPAD et Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture français. Début 2017, l'Initiative compte plus de 230 partenaires et plus de 100 membres.

Désormais l'Initiative devenue internationale vole de ses propres ailes et travaille à la mise en œuvre de la feuille de route adoptée à Marrakech avec des moyens financiers et humains certes encore limités, mais qui grâce à l'appui de la DGPE et de l'IRD, permettent d'avancer. L'enjeu de cette année est notamment de poursuivre les efforts de diffusion et de rayonnement pour accroître le nombre de partenaires et de membres au plan international, ainsi que le travail de sensibilisation des bailleurs de fonds afin de les amener à financer des projets répondant aux objectifs de l'Initiative.

Le développement de coopération avec d'autres Initiatives internationales ainsi que la participation à des événements connexes font partie des priorités, tout comme la conception d'un nouveau site internet incluant la plate-forme collaborative (ouverture prévue en juin) et l'organisation des réunions statutaires du CST (mars, juin et novembre), du Consortium (juin et novembre) et du Forum (novembre). Les partenaires scientifiques ont déposé auprès de la Commission européenne une proposition de financement d'un projet international de coopération scientifique (Circasa) associant une cinquantaine de partenaires à travers le monde. Enfin, le 1er semestre doit voir l'officialisation de l'installation du Secrétariat exécutif de l'Initiative à Montpellier, au sein du siège du CGIAR SMO. ●

CHAPITRE IV GOUVERNANCE ET GESTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

PHILIPPE DUCLAUD, CHEF DU SERVICE GOUVERNANCE ET GESTION DE LA PAC



L'année 2016 a présenté, pour la gestion des aides de la PAC, une somme de défis pour l'administration centrale comme pour les services déconcentrés. La conjonction de la mise en œuvre du plan d'action FEAGA, impliquant une révision du registre parcellaire graphique, et de l'entrée en vigueur des règles de la PAC réformée a engendré un décalage du versement des aides de la campagne 2015. Des retards sont également apparus sur le deuxième pilier, compte tenu notamment de la nécessité d'instrumenter les nombreux outils Osiris nécessaires aux régions pour exercer le rôle d'autorités de gestion du FEADER qui leur a été dévolu.

Grâce à la mobilisation collective des services de la DGPE, de l'ASP et des services déconcentrés,

le versement des aides directes de la campagne 2015 a pu être effectué avant la date limite du 15 octobre 2016. L'ICHN 2015 a également pu être versée avant la fin de l'année 2016 pour les régions de l'Hexagone. Afin de pallier les éventuels problèmes de trésorerie que ces retards étaient susceptibles d'engendrer pour les exploitants agricoles, des apports de trésorerie remboursables ont été mis en place tant pour les aides du 1er pilier de la campagne 2016 que du second pilier (ICHN 2016, MAEC et soutien à l'agriculture biologique 2015 et 2016).

En parallèle, la Commission européenne a maintenu une forte activité d'audit pour s'assurer de la régularité des dépenses de la PAC en France. La DGPE a continué de porter une attention soutenue à la sécurisation des dépenses et à l'adaptation des procédures de contrôle, tout en veillant à démontrer auprès de la Commission européenne les avancées enregistrées dans le cadre du plan d'action FEAGA.

Dans ces conditions, la gestion des campagnes 2015 et 2016 a fait peser notamment sur les services d'économie agricole des DDT (M) une très forte charge de travail; un plan spécifique d'accompagnement des SEA a été mis en place en 2016, en lien avec le Secrétariat général. Dans le

cadre d'un pilotage rénové des campagnes PAC, les représentants des services déconcentrés sont ainsi systématiquement associés aux réunions de cadrage sur ces sujets. Les différents comités opérationnels ont en outre permis de conserver une relation étroite avec les Régions et l'ASP, en dépit des difficultés rencontrées sur les questions d'instrumentation.

Des étapes importantes ont été franchies grâce au travail de tous. L'objectif pour 2017 consistera dès lors, sur le premier pilier, à mettre un point final à la campagne 2015 par la notification des portefeuilles de droits des agriculteurs, à assurer le paiement des aides 2016 dans les délais réglementaires, tout en lançant la campagne 2017 sur de bonnes bases à partir de l'ouverture de la télé-déclaration. Sur le second pilier, au-delà du versement des aides SIGC attendues (au premier rang desquelles les MAEC et les aides à l'agriculture biologique pour 2015), la mise en place d'une nouvelle gouvernance à l'ASP, qui s'accompagne de nouvelles méthodes de travail avec les autorités de gestion, doit permettre de franchir l'étape décisive de la mise à la disposition des régions d'outils permettant de solder les dossiers engagés.



INTERVIEW DE STÉPHANE LE MOING

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (ASP)

L'ASP est l'organisme payeur pour l'ensemble des aides du développement rural, dont la mise en œuvre a été régionalisée. Il gère notamment le logiciel OSIRIS utilisé pour l'instruction et le paiement de ces aides.

Avec la mise en œuvre régionalisée de la programmation actuelle, le nombre de programmes est passé de 6 à 30 (28 programmes de développement rural régionaux et 2 programmes nationaux). Le nombre de mesure à instrumenter a donc fortement augmenté. La mise en œuvre opérationnelle de toutes les mesures de développement rural nécessite la production de 1200 outils.

Le retard général en Europe dans l'adoption du cadre réglementaire et la validation des programmes régionaux avaient déjà décalé de presque 2 ans le calendrier initialement prévu. L'effet cumulé de règles renforcées pour la gestion du FEADER demandées par l'autorité de certification (la CCCOP) et de la décentralisation, qui a démultiplié le nombre des dispositifs à mettre en œuvre, a généré une complexité mal appréhendée au départ.

De ce fait, la production des outils de gestion et le développement du logiciel OSIRIS attendu par les Régions ont été fortement ralentis, le caractère intégré et générique d'OSIRIS conçu pour sécuriser la chaîne d'instruction et de paiement se heurtant à la diversité des mesures. Cette situation a généré un mécontentement grandissant des Régions. Il est apparu nécessaire de rechercher comment améliorer rapidement notre organisation commune avec les Régions et la DGPE, d'où l'importance des recommandations de l'audit de la DINSIC. Nous avons également entamé un travail avec les autorités de gestion et le ministère sur le développement d'outils simplifiés.

Suite aux recommandations de cet audit, Stéphane Le Moing a modifié la gouvernance. Il a ainsi nommé un directeur de programme en janvier 2017. Ce dernier a notamment mis en place un dispositif d'échanges hebdomadaires avec chaque autorité de gestion, la direction régionale de l'ASP compétente et le siège de l'ASP. La création d'une instance de pilotage du chantier OSIRIS, le Comité d'orientation stratégique, qui s'est réuni pour la première fois le 16 mars per-

met de prendre plus facilement avec les Régions et la DGPE les décisions qui s'imposent. Enfin, l'ASP a créé une direction des opérations chargée de coordonner étroitement les différents services concernés, du réglementaire à la maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs sans attendre les résultats de cet audit, dès mi-novembre 2016, Stéphane Le Moing a demandé à ses équipes de travailler avec les Régions et la DGPE à la définition d'outils simplifiés. Différentes réunions en décembre et janvier ont permis de définir ces outils et de les proposer aux Régions.

Tout cela a permis de fluidifier les échanges avec les autorités de gestion. Nous avons travaillé avec elles à un calendrier de travail pour la livraison des outils, qui a été accélérée. D'ici avril plus de 500 outils devraient être opérationnels. L'essentiel des outils devrait être disponible d'ici juillet 2017. ●



PAIEMENT DES AIDES DIRECTES DES CAMPAGNES 2015 ET 2016

Le paiement de l'essentiel des aides directes 2015 a eu lieu avec un décalage important par rapport aux calendriers habituels des campagnes PAC. Cela s'explique par la révision complète du référentiel parcellaire graphique des surfaces agricoles dans le cadre du plan d'action FEAGA, qui a été concomitant avec une modification importante des différentes aides directes dans le cadre de la réforme de la PAC. Un objectif important était de payer ces aides avant le 15 octobre 2016, date à laquelle la Commission avait accepté de repousser la date limite de paiement des aides directes 2015 (normalement fixée au 30 juin 2016).

Les paiements des aides 2015 se sont échelonnés de la façon suivante :

- Les aides ovins caprins (135 millions d'euros) avaient été versées fin 2015 ;
- Les aides couplées pour les bovins allaitants et laitiers (760 millions d'euros) ont été versées fin mai 2016 ;
- Les aides découplées (6,1 milliards d'euros) ont été versées à partir du 9 septembre 2016 ;
- Les aides couplées végétales (120 millions d'euros) ont été payées en octobre 2016.

Ces retards de paiement sont progressivement résorbés, et le paiement des aides directes 2016 interviendra ainsi avant le 30 juin 2017. Comme pour les aides 2015, et afin de limiter les effets de ce retard sur la trésorerie des exploitations, un apport de trésorerie remboursable a été mis en place à partir d'octobre 2016. Cet apport de trésorerie calculé à partir des aides 2015 représente environ 90 % des aides attendues. Il sera remboursé lors du paiement des aides 2016. Plus de 270 000 agriculteurs en ont bénéficié. ●



GESTION DES AIDES DE LA PAC

Télédéclaration des demandes d'aides de la PAC par TelePac.

ADAPTATIONS DU CADRE NATIONAL FEADER ET DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAL RÉGIONAUX

La DGPE a coordonné trois modifications successives du cadre national FEADER en 2016. Ces modifications ont été élaborées en étroite collaboration avec les Conseils régionaux, devenus autorités de gestion dans le cadre de la programmation de développement rural 2014-2020.

En premier lieu, s'agissant des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), un nouveau type d'opération a été créé (entretien des haies arborescentes), et des adaptations ont été apportées à des dispositifs existants (rémunération de la polyculture élevage). La Commission européenne a validé le cadre national ainsi modifié le 18 août 2016.

Par ailleurs, des modifications ont également été apportées sur les aides à l'installation : les prêts bonifiés ont été supprimés et la dotation Jeune agriculteur a évolué (augmentation des montants

de base, nouveau critère de modulation lié au coût de la reprise et à l'effort de modernisation). Ces modifications du cadre national ont été validées par la Commission européenne le 21 novembre 2016.

Enfin, la négociation a porté sur le dispositif Natura 2000, avec l'introduction de barèmes standards pour les contrats Natura 2000. Les échanges se sont poursuivis début 2017 et la Commission européenne a adopté le cadre national modifié le 10 février 2017.

Une nouvelle modification concernant les MAEC est prévue début 2017. Elle permettra notamment d'introduire dans le cadre national une nouvelle MAEC liée à la protection des sols, dont l'élaboration s'inscrit dans le cadre plus global du chantier de l'agro-écologie. ●



Séminaire européen sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).
Photo de famille des participants.

SÉMINAIRE EUROPÉEN SUR LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Partant du constat qu'il n'existait pas de réseau d'experts spécifique aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) au niveau européen, la DGPE a souhaité organiser un séminaire sur les MAEC afin de promouvoir le partage d'informations et d'expériences entre les différents États membres de l'Union européenne sur ces mesures

environnementaux de ces mesures. En complément, les ateliers ont permis d'échanger sur les méthodes d'élaboration des MAEC adoptées dans les États membres. Lors de ce séminaire, la participation très active des représentants des différents États membres a engendré des discussions riches et des échanges techniques approfondis.

Ce séminaire a réuni 120 participants, parmi lesquels des représentants de 23 États membres, de la Commission européenne, ainsi que du réseau européen de développement rural. Les discussions se sont organisées autour de cinq tables rondes et d'un atelier en petits groupes de travail. Les thèmes abordés en séances plénières portaient sur la comparaison des différents modes de gouvernance des MAEC mis en œuvre dans chaque État membre, les critères utilisés pour concevoir des MAEC ciblées, des présentations de MAEC innovantes et de mesures à obligation de résultats, et enfin des échanges sur l'évaluation et les méthodes de suivi des impacts

En conclusion du séminaire salué par la Commission européenne, les participants ont souligné l'importance de la pérennisation de ce réseau informel d'experts européens nouvellement créé. Ils ont adhéré à la proposition de création d'un « learning network » qui permettra aux experts de se consulter facilement en bilatéral ou en petits groupes sur des sujets techniques. ●



Restitution de l'enquête externe DGPE auprès de ses partenaires le 29 septembre 2016.

GOUVERNANCE ET PILOTAGE

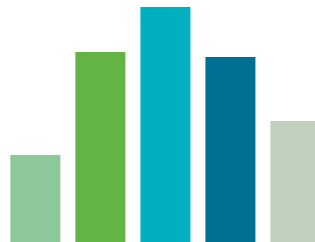
RASSEMBLEMENT DES SERVICES DE LA DGPE ET RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PARTENAIRES

Dans le cadre du grand chantier de relocalisation des services de l'administration centrale du ministère, les équipes de la DGPE sont désormais rassemblées sur le site unique de Barbet de Jouy, avec les services de la statistique et de la prospective (SSP) et des affaires juridiques du Secrétariat général. Durant les trois principales phases de travaux, de nombreux déménagements d'agents ont été réalisés entre novembre 2015 et décembre 2016.

La DGPE a lancé sa première enquête de satisfaction auprès de ses partenaires. Cette opération a été menée avec l'appui du Service de la moderni-

sation du Secrétariat général et le concours opérationnel des cabinets conseil PWC et Alenium. L'objectif principal était de recueillir la perception des partenaires par rapport aux missions de la direction, leur avis sur les relations et modalités de travail, en vue d'identifier des pistes d'optimisation à mettre en œuvre. Pour la constitution du panel, 114 partenaires ont été sélectionnés dont des organisations professionnelles, des interprofessions, des organisations non gouvernementales, des acteurs économiques, des institutions européennes et internationales, des collectivités territoriales, des opérateurs, etc. Les résultats de cette enquête ont fait l'objet d'une séance de

restitution aux partenaires réunissant plus de 70 participants, le 29 septembre 2016. L'enquête a permis de mettre en exergue une appréciation globalement satisfaisante des relations avec la DGPE. Des points clés d'amélioration ont été identifiés notamment sur la capacité d'anticipation, de coordination avec les acteurs et de diffusion d'informations. ●





Conférence de presse de présentation du projet de budget du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le 28 septembre 2016

GESTION BUDGÉTAIRE 2016 ET NOUVEAU PROGRAMME BUDGÉTAIRE EN 2017

La DGPE s'est mobilisée pour disposer en 2016 des moyens nécessaires pour accompagner les filières agricoles confrontées à des crises de diverse nature. Le programme 154 « Économie et développement durable et des territoires » a ainsi été abondé en Loi de finances rectificative 2016 d'un montant de 886 millions d'euros. Cet abondement a permis de financer la poursuite du plan de soutien à l'élevage, les indemnités de la filière avicole touchée par l'influenza aviaire, le pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles, l'indemnité de la sécheresse subie en 2015, ainsi que les refus d'apurement. Par ailleurs, le programme 154 a notamment financé les mesures d'exonération des charges sociales (466 millions d'euros), les subventions pour charges de service public des opérateurs (262 millions d'euros), les aides à la filière sucrière d'outre-mer (86 millions d'euros) et les aides à l'installation et à la modernisation (76 millions d'euros). Le programme 149 « Fo-

rêt » a principalement financé le versement compensateur de l'Office national des forêts (ONF), les missions d'intérêt général confiées à l'office (162 millions d'euros) et le plan Chablis Klaus (30 millions d'euros).

En 2017, afin de simplifier la gestion budgétaire et renforcer la cohérence des dispositifs, les deux programmes seront fusionnés en un nouveau programme 149 « Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières » doté de 2,2 milliards d'euros, soit une hausse de 600 millions d'euros par rapport à 2016 en raison principalement du financement de la réduction des cotisations personnelle maladie des exploitants agricoles, mais également des augmentations des aides à l'agro-écologie, de l'indemnité compensatoire de handicap naturel, des aides sucrières outre-mer et du fonds stratégique forêt-bois. ●

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES D'ÉCONOMIE AGRICOLE

Compte tenu du retard de la campagne PAC 2015, les services d'économie agricole (SEA) ont cumulé la gestion de l'instruction pour la campagne 2015 (mise en œuvre de la réforme et finalisation du plan d'actions FEAGA), du début de l'instruction pour la campagne 2016, des aides FEADER désormais régionalisées, ainsi que des mesures de crises dans les filières.

L'analyse de la situation menée conjointement avec le Secrétariat général, en lien notamment avec le réseau des IGAPS, les organisations syndicales, le groupement des DDT (M) et des représentants des chefs de SEA a conduit à élaborer un plan d'accompagnement des SEA validé en avril 2016. Le plan présente trois volets : métier, ressources humaines et accompagnement. La DGPE pilote la mise en œuvre du volet métier. Celui-ci se décline en quatre axes d'amélioration qui ont valeur de charte d'engagement auprès des services instructeurs : une écoute active et permanente par une bonne remontée des informations et leur prise en compte ; un fonctionnement efficient des questions/réponses entre les SEA, l'ASP et la DGPE ; la diffusion à tous les SEA d'une information claire et actualisée ; la mise en place de calendriers de travail permettant aux SEA de s'organiser.

Ces actions se poursuivront en 2017, avec entre autres l'alimentation de l'espace Intranet dédié ; un groupe de suivi organisé pour répondre aux SEA ; la diffusion régulière des informations ; la sollicitation systématique des SEA pour participer aux groupes de travail et à la relecture des projets d'instructions techniques. ●



Plantation de noyers hybrides (3 ans) dans une parcelle (récoltée) de sorgho/blé en rotation. Commune de Maurassan.

POURSUITE DU RENFORCEMENT DE LA SÉCURISATION DES DÉPENSES AGRICOLES

Devant le nombre significatif d'audits d'apurement de conformité menés par la Commission européenne, parfois sur la base des constats de la Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOP), les services de la DGPE ont été engagés dans un dialogue constant avec la Commission européenne afin d'amener celle-ci à une juste appréciation des conséquences financières des constats issus de ses audits, et ainsi de limiter les montants des corrections financières imputées à la France au titre des campagnes PAC passées.

Par ailleurs, les circonstances exceptionnelles de la campagne PAC 2015 (première campagne de mise en œuvre de la PAC réformée) ont nécessité de nombreuses expertises réglementaires, en particulier sur les procédures de contrôles sur place qui ont fait l'objet d'un travail appro-

fondi. Parallèlement, la Commission a maintenu une forte pression d'audit pour s'assurer de la régularité des dépenses et du respect des engagements pris par la France au titre du plan d'action FEAGA.

En 2017, l'amélioration de la restitution des constats d'audit à l'ensemble des partenaires sera poursuivie, ainsi que le renforcement des actions correctives afin de s'inscrire pleinement dans une démarche d'amélioration continue et de sécurisation des dépenses. Dans le cadre de la régionalisation du FEADER, la DGPE continuera d'accompagner les régions dans l'appropriation des exigences européennes et la mise en place de procédures de contrôle adaptées, à travers l'animation du comité opérationnel « audits et contrôles ». ●



Verger sur l'exploitation Hortifruits (Le Marigot, Martinique).

CHAPITRE V OUTRE-MER



ALAIN JOLY, DÉLÉGUÉ MINISTÉRIEL AUX OUTRE-MER (DMOM)

Fin 2016, La commission européenne a publié les résultats de l'évaluation externe du programme POSEI, équivalent pour les outre-mer du premier pilier de la Politique agricole commune (PAC). À l'heure du démarrage de nouvelles négociations, cette évaluation montre que le POSEI est conforme aux nouveaux objectifs de la PAC, et que sa performance globale est positive, surtout en ce qui concerne sa capacité à traiter les défis agricoles particuliers des régions ultrapériphériques.

En 2016, la DGPE a conforté son soutien aux réseaux d'innovation et de transfert agricole (RITA) qui favorisent une réponse innovante à des problématiques concrètes venant du terrain, et qui font appel à l'intelligence collective pour répondre aux enjeux de la triple performance économique, environnementale et sociale des entreprises.

La gestion des risques est une priorité pour les outre-mer. C'est pourquoi, l'extension du fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) aux outre-mer a été rendue possible par décret en juin 2016. Il appartient désormais aux professionnels ultramarins des filières de mettre en œuvre ce dispositif. De plus, dans la loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer, l'État a ouvert la possibilité de créer un fonds de mutualisation climatique outre-mer adossé aux programmes de développement rural.

Fin 2015, les outre-mer avaient adopté quatre stratégies de filières autour desquelles a été centrée la communication de l'ODEADOM au Salon International de l'Agriculture 2016. L'année 2016 a été mise à profit au niveau des comités sectoriels de l'office pour procéder à la déclinaison des quatre stratégies au regard de la diversité des DOM et en cohérence avec les stratégies territoriales existantes.

Les relations avec les services déconcentrés du ministère ont évolué. Par décret, les préfets sont devenus représentants territoriaux de l'ODEADOM, et les directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt se voient directement confier des tâches de gestion des aides POSEI et de mise en cohérence du développement des filières avec le développement agricole territorial.

2016 a également permis d'identifier les points posant question pour le développement de l'agriculture biologique dans les outre-mer et destinés à être pris en compte dans le plan ambition bio 2017.

Globalement, l'année 2016 a été marquée par d'importantes adaptations du cadre juridique ultramarin. On retiendra, en particulier, l'ordonnance du 31 mars 2016 recodifiant des dispositions relatives aux outre-mer du code rural et de la pêche maritime, prise sur le fondement de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.

En matière de soutiens publics, la délégation aux outre-mer veille à la prise en compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques que constituent les départements outre-mer. C'est dans ce cadre qu'elle travaille pour l'adaptation du programme POSEI et pour la déclinaison des stratégies et plans en faveur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.



Filière canne à sucre

LA FILIÈRE CANNE À SUCRE DES DOM FACE AU DÉFI DE L'APRÈS QUOTAS

Avec 33 % de la surface agricole utile destinée à la culture de la canne à sucre, 250 000 tonnes de sucre de canne et 260 000 HAP de rhum produits chaque année dans les RUP françaises et 20 000 emplois directs et indirects, la filière canne à sucre constitue un pilier de l'économie ultramarine.

À compter du 1er octobre 2017, le secteur sucrier européen connaîtra à un tournant majeur avec la fin du système des quotas sucriers qui prévalait depuis près de 50 ans entraînant ainsi une concurrence accrue sur le marché européen qui constitue le principal débouché des sucres des DOM. La libéralisation du marché du sucre européen constitue donc un défi majeur pour l'économie sucrière ultramarine qui fait déjà face à des handicaps structurels de compétitivité.

Dans ce contexte, les services de la DGPE se sont mobilisés en 2016 pour accompagner la filière canne sucre des DOM :

- dans le cadre de groupes de travail associant les acteurs professionnels afin de conforter les débouchés de la canne à sucre, en particulier sur les segments de

marché les plus rémunérateurs (sucre biologique, sucres spéciaux par exemple) ;

- sous l'égide de l'ODEADOM, avec l'élaboration avec les DAAF et les acteurs économiques d'une stratégie de filière canne sucre rhum qui est en cours de déclinaison en plans d'action départementaux ;
- au travers de la consolidation des outils d'accompagnement de la filière canne sucre rhum :
 - en complément des financements nationaux et européens déjà accordés à la filière, un nouvel outil d'accompagnement doté d'un financement maximum de 38 millions d'euros à la filière canne-sucre sera mis en place à compter de la fin des quotas sucriers pour 3 années, conformément aux engagements du président de la République auprès de la filière. Les autorités françaises ont ainsi sollicité puis obtenu mi-décembre 2016 l'accord de la Commission pour mettre en place ce soutien national complémentaire à destination de la filière canne sucre. Ce résultat est le fruit d'un travail technique important

mené par la DGPE en lien avec le Ministère des outre-mer et l'ensemble des acteurs concernés. Il a également nécessité de nombreux échanges avec les services de la Commission européenne conduisant à l'approbation de la notification d'un nouveau régime d'aide d'État ;

- le contingent fiscal bénéficiant au secteur rhum pourrait être revalorisé ; la filière rhum des DOM bénéficie d'un droit d'accise réduit pour le rhum traditionnel des DOM, pour un volume de 120 000 hectolitres d'alcool pur (HAP) et pour un taux maximum de 50 %. En 2016, le ministère des outre-mer en lien avec la DGPE a sollicité la Commission européenne (DG TAXUD) pour obtenir une augmentation de 20 % du contingent de rhum bénéficiant de la réduction fiscale. Cette demande s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un rapport à mi-parcours sur le dispositif fiscal actuel qui sera remis par les autorités françaises en juillet 2017. ●

La DMOM supervise l'action des RITA dans les DOM via notamment le suivi de l'action de ses animateurs inter-DOM (ACTA-CIRAD), de ses instances de gouvernance (comité de pilotage, rencontres annuelles, etc.) et de ses résultats. Une convention-cadre encadre le dispositif.

INTERVIEW DE JEAN-MARC THEVENIN (CIRAD), JEAN CHAMPAGNE ET MATHILDE HEURTAUX (ACTA) CO-ANIMATEURS INTER-DOM DES RÉSEAUX D'INNOVATION ET DE TRANSFERT AGRICOLE (RITA)

COATIS est un système d'information et de mise en réseau mis en ligne en mars 2016 dans le cadre des RITA, au service de tous les acteurs ultramarins de la recherche/de l'innovation, du développement et du transfert, mais également de leurs partenaires. Grâce à un ensemble de bases de données structurées, à une indexation des données selon des référentiels communs et à des interfaces de recherche multi-publics, COATIS permet, quel que soit son profil, de trouver les informations adaptées, sur un ou plusieurs territoires géographiques ultra-marins. En outre, COATIS permet de créer des espaces de travail collaboratif privés pour des groupes thématiques inter-DOM ou pour des équipes-projets. Il favorise la mise en réseau d'acteurs, pour certains éloignés géographiquement, mais avec des problématiques et enjeux très proches.

Pour la quatrième année consécutive, l'animation inter-DOM (ACTA-CIRAD) a organisé, en collaboration avec la DGPE, les Rencontres an-

nuelles des RITA 2016, du 2 au 4 mars, en marge du Salon International de l'Agriculture. Les Journées Techniques des 2 et 3 mars ont réuni près d'une centaine de partenaires de la recherche finalisée et appliquée, du développement et de la formation. Outre les partages d'expériences, des axes de travail sur des thématiques prioritaires ont été proposés (plantes de service, production de matériel végétal sain, apiculture ultramarine, productions animales en milieu tropical, etc.). Le 4 mars, l'édition du Colloque annuel RITA qui a réuni plus de 125 personnes a permis pour la première fois, de rendre compte via le témoignage d'agriculteurs, de résultats concrets à l'issue d'actions conduites dans le cadre de RITA 1 (lutte biologique contre certains ravageurs, sécurisation de l'alimentation des ruminants en période sèche, démarches qualité pour la production et identification de miels ultramarins).

Le projet AgroEcoDom, coordonné par le CIRAD et financé par le Réseau Rural National et l'Union



européenne, a pour objectif de faciliter les partages de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques agro-écologiques entre territoires ultramarins. Il est mis en œuvre par un consortium de 17 structures de la Recherche-expérimentation-développement et associe tous les acteurs des RITA. Il consiste à animer des groupes thématiques et à organiser des rencontres entre acteurs sur le terrain tropical. La semaine de rencontres organisée en Martinique en décembre 2016 a réuni une centaine de participants autour de 5 thèmes (plantes de service, matériel végétal, maladies vectorielles animales, fourrages et alimentation des ruminants, fertilisation). ●

PLUS D'INFORMATIONS
<http://coatis.rita-dom.fr>



Fromagerie du Domaine de Saint-Loup dans le Calvados.

CHAPITRE VI ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES



SERGE LHERMITTE, DÉLÉGUÉ MINISTÉRIEL AUX ENTREPRISES AGRICOLES (DMEA)

2016 aura été une nouvelle année intense pour la DMEA et plus globalement pour l'action de la DGPE en faveur du développement économique de l'aval des filières. À titre d'illustration, la DMEA aura notamment contribué en 2016 au sein de la DGPE à :

- réaliser avec le concours de tous les services de la DGPE le panorama 2016 des industries agroalimentaires regroupant une analyse des enjeux du secteur agroalimentaire français et la mise en perspective des politiques publiques portées par l'État en faveur au développement du secteur;
- contribuer à la préparation du Salon international de l'alimentation 2016 (SIAL) et à la

mise en avant de l'agroalimentaire français et d'initiatives remarquables à cette occasion (startups, produits innovants, structuration d'un consortium sur les protéines...) en lien avec le SEI et Business France;

- renforcer la prise en compte dans nos analyses et nos actions des interdépendances économiques existantes entre amont agricole et aval agroalimentaire en lien avec la S DFA. La gestion de la crise 2016 de l'influenza aviaire dans le Sud-Ouest en est un exemple concret : la préservation de la filière a nécessité de soutenir tout autant l'aval que l'amont;
- accompagner en lien avec la SDC la concrétisation de projets d'innovation et d'investissements soutenant ainsi à la création de valeur et d'emplois dans les territoires, notamment en amplifiant la mobilisation du programme des investissements d'avenir avec FranceAgriMer, l'Ademe et Bpifrance;

- appuyer des entreprises devant faire face à des difficultés conjoncturelles, en collaboration avec le CIRI, les CRP, les DRAAF, les DIRECCTE, contribuant ainsi à préserver de l'activité et des emplois dans les territoires;
- susciter et soutenir les démarches collectives vertueuses portées par les professionnels notamment dans le cadre du contrat de filière alimentaire comme la réalisation d'une étude prospective sur les évolutions du comportement alimentaire des consommateurs à horizon 2025.

L'animation par la DMEA, conjointement avec la Direction Générale des Entreprises, du réseau des référents régionaux agroalimentaires présents en DRAAF et en DIRECCTE ainsi que des chargés de mission qui les épaulent, permet d'amplifier l'impact de toutes les actions nationales en en assurant une déclinaison dans les territoires et la mise en place de plans d'actions régionaux élaborés avec les partenaires locaux.



Inauguration du salon international de l'alimentation (SIAL) 2016

LE PANORAMA DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES (IAA) 2016 : UNE ANALYSE DU SECTEUR, DE SES ENJEUX ET DES ACTIONS ENGAGÉES

Élaboré tous les deux ans par le MAAF à l'occasion du Salon international de l'alimentation, le Panorama des industries agroalimentaires fait le point sur la situation d'ensemble des entreprises françaises actives dans le secteur de l'agroalimentaire.

L'édition 2016 a été pilotée par la délégation ministérielle aux entreprises agroalimentaires mais a mis à contribution de nombreux bureaux de la DGPE, les autres directions du MAAF, et les référents et correspondants agroalimentaires régionaux dans les DRAAF et DAAF.

C'est ainsi une réalisation collective qui a mobilisé toute l'expertise du MAAF. Les équipes du ministère ont analysé le positionnement du secteur agroalimentaire français au regard de 10 grands enjeux en mettant en perspective les dynamiques et actions en cours tant au niveau des acteurs privés que des pouvoirs publics. Cette publication 2016 complétée par

des fiches d'analyse du secteur au niveau des 13 régions et des 5 départements d'outre-mer aborde ainsi :

1. le développement des entreprises
2. l'emploi et la formation
3. les échanges commerciaux et internationaux
4. les défis environnementaux de la filière agroalimentaire
5. l'alimentation
6. la sécurité sanitaire des aliments
7. la valorisation officielle des produits agricoles et alimentaires
8. la distribution alimentaire et les relations commerciales au sein de la filière
9. la recherche et le développement et l'innovation dans les industries agroalimentaires
10. la normalisation

Enfin pour la première fois, la DMEA a réalisé en complément du panorama un recueil sur les chiffres et indicateurs clés du secteur relatifs :

- aux données générales du secteur
- à la performance économique de l'industrie agroalimentaire
- aux échanges internationaux et à la performance du secteur à l'export
- à l'innovation
- à la démarche de qualité du secteur
- à la performance environnementale des industries agroalimentaires

L'ensemble du Panorama a été largement diffusé et relayé en s'appuyant notamment sur les services déconcentrés et l'ensemble des représentants professionnels du secteur. ●

LE PANORAMA EST CONSULTABLE
ET TÉLÉCHARGEABLE SUR INTERNET
<http://agriculture.gouv.fr/le-panorama-des-industries-agroalimentaires-2016>



INTERVIEW DE CHRISTOPHE MONNIER CHEF DU DÉPARTEMENT AGROALIMENTAIRE – BUSINESS FRANCE - EXPORT

Le secteur agroalimentaire représente environ un quart de l'activité totale dédiée à l'export et un tiers des participants sur les actions collectives de promotion menées à l'étranger comme les grands salons. Cette place s'explique à la fois par le caractère fortement exportateur du secteur et par son nombre important de petites et moyennes entreprises. En 2017 nous accompagnerons 3000 PME/ETI et réaliserons plus de 125 opérations collectives à l'étranger.

En ce qui concerne l'activité « invest » de Business France, il s'agit du 4ème secteur d'activité des projets d'investissement étrangers créateurs d'emploi en France, avec 73 projets, associés à la création ou au maintien de près de 2000 emplois.

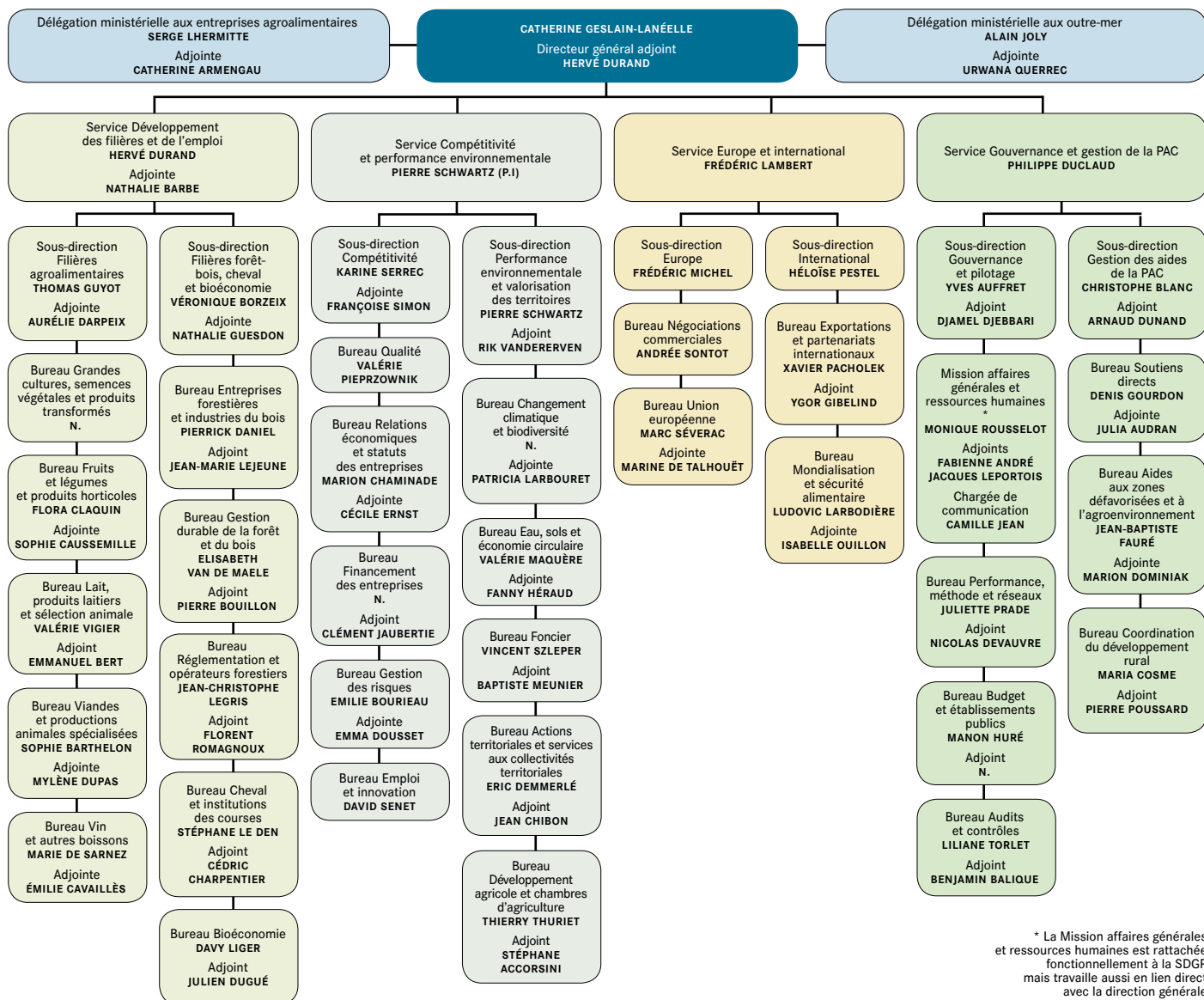
Le SIAL a été un événement fondateur de la capacité d'action « à 360 ° » de Business France. Elle s'est traduite par des actions dans 3 domaines :

- EXPORT : l'accompagnement de 30 acheteurs étrangers sur le salon avec la réalisation d'une centaine de rendez-vous d'affaires qualifiés;
- INVEST : l'invitation d'une quarantaine de grands comptes et d'investisseurs internationaux;
- ATTRACTIVITE : la mise en valeur de l'offre française à travers l'édition de brochures sectorielles, l'organisation de pitches de startups (Foodtech) ou encore la mise en place de vitrines innovation « Creative France ». Les lauréats du concours « Creative France » auquel la DGPE a participé aux côtés de l'ANIA et de Comexposium, ont été primés sur le salon.

L'action de Business France dans l'agroalimentaire s'articule autour de 2 grands axes prioritaires :

1. Sensibiliser les acheteurs internationaux au potentiel de créativité et d'innovation du secteur agroalimentaire français et mettre en avant sa capacité à répondre à l'ensemble des attentes clés des consommateurs : traçabilité, sécurité sanitaire, durabilité, qualité gustative, etc.
2. Améliorer l'efficacité du dispositif public d'accompagnement à l'export, en renforçant notre partenariat avec les régions (l'enjeu est que la subsidiarité fonctionne à plein et que l'accompagnement des entreprises soit effectué en région, au plus près du terrain, à chaque fois que cela est possible), et en resserrant notre lien avec le réseau des conseillers pour les affaires agricoles pour identifier les opportunités d'affaires et mieux diffuser l'information aux exportateurs (réflexion sur la mise en place d'une plate forme unique en lien avec FranceAgriMer). ●

ORGANIGRAMME DE LA DGPE



* La Mission affaires générales et ressources humaines est rattachée fonctionnellement à la SDGP mais travaille aussi en lien direct avec la direction générale

1^{ER} AOÛT 2017

CONCEPTION ET RÉALISATION

www.studio-agnescappadoro.com

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Pascal Xicluna/Min.Agr.Fr • Xavier Remongin/Min.agri.fr • Cheick Saidou/Min.Agr.Fr

